



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

DU PETR DU PAYS SUD TOULOUSAIN

ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION QUI LE COMPOSENT :

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE COEUR DE GARONNE

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS

COMMUNAUTES DES COMMUNES DU VOLVESTRE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays Sud Toulousain

2021-2026

ENTRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Sud-Toulousain, représenté par son président, Gérard ROUJAS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain, représentée par son président, Serge BAURENS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

La Communauté de Communes de Cœur de Garonne, représentée par son président, Paul-Marie BLANC, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

La Communauté de Communes du Volvestre, représentée par son président, Denis TURREL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désignés par Pays Sud Toulousain,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet de la Haute-Garonne, Etienne GUYOT,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La crise sanitaire que connaît notre pays s'est transformée en une crise économique et sociale majeure, sans doute durable.

Face à cette situation les collectivités du bloc communal et intercommunal sont des acteurs de premier rang pour participer à la relance et au rebond économique du pays. Elles sont ainsi des vecteurs essentiels à la mise en œuvre et au relais des politiques et des projets portés par l'État avec France Relance.

Le département de la Haute-Garonne malgré une dynamique démographique et économique exceptionnelle depuis plus de 20 ans, n'échappe pas aux effets de cette crise et à ses conséquences socio-économiques pour l'ensemble de ses territoires.

Le Pays Sud Toulousain et les EPCI qui le composent ont fait preuve de résilience tout au long de cette crise malgré les impacts sur les recettes tarifaires de ces collectivités et l'appui qu'ils ont pu apporter en soutien aux acteurs économiques.

De même, grâce entre autres aux dispositifs mis en place par l'État, mais aussi à la structure de l'économie du bassin d'emploi, ce dernier a été relativement épargné jusqu'à ce jour avec des chiffres qui le situent dans un niveau médian par rapport aux éléments observés que ce soit sur :

- la baisse des offres d'emploi avec une moyenne de -17% (de -2% à -40% pour la Haute-Garonne)
- les besoins de main-d'œuvre évalués à 3/5, contre de 1 à 5/5 sur les autres bassins d'emploi,
- la demande d'emploi qui a augmenté de 6% (augmentation de 0.7 à 13 pour l'Occitanie).

Même si la vigilance doit rester de mise, car le territoire du Pays Sud Toulousain demeure dans la zone d'attractivité de la Métropole toulousaine qui a subi quant à elle plus fortement les impacts de la crise, les fondamentaux socio-économiques qui avaient structuré le projet de développement du territoire du Pays du Sud Toulousain initié en 2014/2015 ont montré face à cette crise leur pertinence.

L'État, quant à lui en réponse immédiate aux conséquences économiques de la crise sanitaire, a déployé un ensemble de mesures de soutien. À l'échelle départementale, ces mesures représentent un volume de 1,4 Mds€ d'aides au titre du fonds de solidarité et de l'activité partielle et ont permis d'engager 2,7 Mds€ de prêts garantis par l'État. Le tissu économique du Pays Sud Toulousain et des EPCI qui le composent ont pleinement bénéficié de ce soutien : pour la seule mesure d'activité partielle, les entreprises du Pays Sud Toulousain ont ainsi bénéficié de 18,15 M€.

Sur le volet sanitaire et social, l'État a déployé au niveau départemental des mesures de soutien au titre de l'aide alimentaire pour 1,2 M€ pour les publics les plus fragiles. Il a également remboursé les masques acquis par les collectivités, ce qui a représenté pour les collectivités du territoire du PETR du Sud Toulousain 118 k€.

En complémentarité de ces mesures de soutien, l'État a déployé le Plan France Relance dont l'objectif est de soutenir l'investissement public et privé, d'accompagner les transitions écologiques et numériques et de renforcer la souveraineté de l'économie française.

Pour le territoire du Pays Sud Toulousain, un volume de 19,4 M€ a d'ores et déjà été engagé au bénéfice des collectivités territoriales le composant (EPCI, Syndicats, communes), de ses entreprises et de ses habitants. Ces sommes viennent se rajouter notamment aux crédits de droit commun (FNADT, DETR et DSIL) alloués par l'État aux collectivités du périmètre du Pays sud Toulousain qui représentent sur la période 2020-2021 de la crise sanitaire 7,5 M€.

Toutefois, il s'avère désormais nécessaire d'approfondir et d'amplifier les axes d'action déjà identifiés et d'investir de nouveaux champs au regard des enjeux posés et plus particulièrement celui de la nécessaire transition écologique imposée par l'adaptation au changement climatique.

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par circulaire du 20 novembre 2020, l'État a donc lancé la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) participant à accompagner les projets de territoires. Cette démarche vise un triple objectif :

- accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique,
- inscrire la relance de l'activité suite à la crise sanitaire dans une double logique de résilience (protéger et consolider l'existant face à la crise) et la transition (préparer la mutation nécessaire des systèmes),
- simplifier la contractualisation par ce vecteur unique et intégrateur, et ainsi affirmer la cohérence de l'action et de l'appui territorial de l'État.

Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) du PETR

Il est à souligner que le PETR du Pays Sud Toulousain assure à travers ses différentes missions et ses divers services internes une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage de premier niveau, consistant, d’une part, à une animation et coopération des différentes composantes publiques et privées de son territoire ; d’autre part, à un accompagnement personnalisé à destination prioritaire de ses collectivités locales membres (conseil sur les stratégies et projets, orientation vers l’ingénierie financière et technique nécessaire, suivi des dossiers).

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d’accompagner la relance de l’activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s’inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l’activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s’enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l’élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l’Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Sud Toulousain autour d’actions concrètes qui concourent à la réalisation d’un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l’ensemble des moyens d’accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d’emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l’ensemble des engagements des différents partenaires pour l’ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C’est un contrat évolutif et pluriannuel d’une durée de 6 ans. Il fera l’objet d’une large communication et d’une évaluation sur la base d’indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.1. Présentation du Pays Sud Toulousain

Un diagnostic territorial (annexe 1) a été réalisé début 2021 sur la base du bilan du Projet de Territoire 2016 du Pays Sud Toulousain et des projets de territoire en cours d’élaboration des 3 Communautés de Communes. Il en ressort les lignes forces suivantes.

Démographie – Une croissance soutenue

LES ENJEUX

En lien avec les éléments avancés, la question démographique détiert un certain nombre de caractéristiques entraînant des enjeux spécifiques.



POINTS FORTS

- Une population jeune et active
- Une dynamique démographique positive depuis 40 ans
- Un territoire très attractif notamment chez les ménages
- De grands ménages sur l'ensemble du territoire



POINTS DE VIGILANCE

- Un ralentissement de la croissance démographique corrélée à la baisse d'attractivité migratoire
- Des jeunes actifs qui quittent le territoire
- Une dynamique démographique se concentrant sur le nord du territoire et ses polarités
- Des espaces ruraux à la population plus âgée

PISTES D'ENJEUX

- Prendre en compte le vieillissement en cours sur certains espaces
- Redynamiser l'attractivité migratoire du territoire
- Répartir l'attractivité démographique sur l'ensemble du territoire



Habitat – Un parc de logement typique des espaces périurbains et ruraux

LES ENJEUX

En lien avec les éléments avancés, la question immobilière détiert un certain nombre de caractéristiques entraînant des enjeux spécifiques à la question tout en demeurant proches d'autres thématiques.



POINTS FORTS

- Une fonction résidentielle affirmée
- Une vacance modérée
- Une dynamique de la construction qui demeure
- Une forte corrélation entre l'augmentation du nombre d'habitants et de logements



POINTS DE VIGILANCE

- De grands logements, inadaptés auprès des populations âgées et fragilisées
- Une artificialisation des sols importante
- Un modèle de développement résidentiel à repenser
- Le vieillissement d'une partie du parc de logement
- Une vacance localisée (centres-bourgs, espaces ruraux)

PISTES D'ENJEUX

- Repenser l'offre de logements vis-à-vis des populations les plus fragiles
- Questionner le modèle pavillonnaire, consommateur de foncier
- Maîtriser la vacance sur l'ensemble du territoire, y compris dans les centres-bourgs et les espaces ruraux
- Accompagner les occupants dans la réhabilitation des logements, vers des habitats plus efficaces



Économie – Un territoire dépendant

LES ENJEUX

En lien avec les éléments avancés, l'économie du territoire détient un certain nombre de caractéristiques entraînant des enjeux spécifiques, souvent déjà identifiés par les acteurs territoriaux et faisant l'objet de larges consensus.



POINTS FORTS

- Une valorisation des productions agricoles en cours
- Un potentiel touristique très important
- Des politiques territoriales volontaristes sur l'accompagnement à l'entrepreneuriat



POINTS DE VIGILANCE

- Des emplois tournés vers l'agglomération toulousaine
- Une agriculture en grande difficulté
- Des espaces ruraux généralement plus éloignés de l'emploi

PISTES D'ENJEUX

- Structurer un développement économique compatible avec les volontés environnementales et d'équilibre souhaitées par le territoire
- Développer l'emploi local
- Soutenir l'activité agricole face à ses difficultés spécifiques
- Construire une offre touristique en lien avec l'identité du territoire



Équipements & services – Un équilibre territorial à trouver

LES ENJEUX

En lien avec les éléments avancés, le maintien voire le renforcement de la présence d'équipements et services sur le territoire fait l'objet d'un large consensus, sur des espaces inégalement dotés.



POINTS FORTS

- Des équipements présents globalement présent sur tout le territoire
- Une politique culturelle forte et volontariste
- Des politiques locales déjà impliquées sur les différents sujets
- Des structures mutualisées déjà en place
- Des taux d'équipements satisfaisants sur les polarités



POINTS DE VIGILANCE

- Des équipements et services de santé à renforcer, notamment sur les espaces ruraux menacés de désertification
- L'accessibilité des personnes les plus fragiles à des services lointains, nécessitant l'automobile
- Une politique culturelle à appuyer
- Un déploiement numérique insuffisant pour en faire une alternative au manque de services

PISTES D'ENJEUX

- Renforcer la présence des équipements et personnels de santé sur l'ensemble du territoire
- Favoriser la mutualisation des services dans les espaces ruraux
- Veiller à l'accessibilité pour tous des différents équipements et services
- Consolider la politique culturelle du territoire
- Développer le numérique en complément des équipements déjà existants



Environnement – Un territoire engagé vers un territoire durable et résilient

LES ENJEUX

La volonté de tendre vers un territoire résilient fait ainsi l'objet de nombreux enjeux. Les ambitions du territoire sur la question sont nombreuses et les pistes pour y parvenir le sont tout autant.

PISTES D'ENJEUX

- Diminuer les GES sur le territoire
- Développer une filière de production d'énergie renouvelable locale
- Diminuer la part des transports dans les émissions de gaz à effet de serre
- Promouvoir toutes les initiatives sectorielles bénéfiques d'un point de vue environnemental
- Accompagner les initiatives environnementales d'actions de sensibilisation



Le territoire est naturellement et particulièrement sensibilisé à la lutte contre le changement climatique, à la prévention de son impact et à l'adaptation à ses effets. Le PETR, ses collectivités et autres acteurs sont mobilisés de longue date en ce sens, notamment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un des tous premiers de France, avant même que la Loi ne l'impose. Les principaux enjeux concernent la ressource en eau (préservation et qualité), les pollutions (de l'air et des sols), les solutions fondées sur la Nature, et la capacité du territoire à relever les défis induits par le changement climatique pour en sortir plus fort.

Mobilité – Des espaces à désenclaver

LES ENJEUX

En lien avec les éléments avancés, la question des mobilités détient un certain nombre de caractéristiques entraînant des enjeux spécifiques.



POINTS FORTS

- Le passage de plusieurs réseaux de transports structurants à l'échelle régionale
- Une desserte ferroviaire et autoroutière stratégique
- Un territoire porteur de très nombreuses initiatives en termes de mobilité, notamment en TAD



POINTS DE VIGILANCE

- Une dépendance très importante à l'automobile sur tout le territoire
- Le poids très important des mobilités dans les émissions de GES du territoire
- Un réseau de transports en commune partiel et inégalement réparti
- Des infrastructures numériques (réseau fibre optique, espaces numériques...) inégalement répartis

PISTES D'ENJEUX

- Réduire la dépendance à l'automobile du territoire par le développement de transports alternatifs
- Structurer des offres de transports collectifs viables et inclusifs
- Construire une offre intermodale cohérente
- Appuyer la mobilité des personnes les plus fragiles
- Développer le numérique en substitution aux déplacements automobiles



1.2. Présentation de ses dispositifs en cours

1.2.1. PETR du Pays Sud Toulousain

À ce jour, en sa qualité d'Etablissement Public de Coopération Locale (EPCL) sous forme de syndicat mixte fermé, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain, exerce les missions suivantes sur délégation de ses 3 Communautés de Communes membres (Bassin Auterivain, Cœur de Garonne et Volvestre), pour le compte de ces dernières et des 99 Communes qui les composent :

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

En cours de révision, le Schéma de Cohérence Territoriale ou SCoT du Pays Sud Toulousain a été approuvé le 29 octobre 2012. Les objectifs stratégiques à l'horizon 2030 qu'il définit en son projet d'aménagement et de développement durables sont les suivants :

1/ ORGANISER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE A L'HORIZON 2030

Deux enjeux majeurs viennent s'inscrire dans la stratégie de développement du territoire : la polarisation du développement du territoire et la maîtrise de l'accueil démographique.

2/ PRESERVER ET VALORISER LE TERRITOIRE POUR LES GENERATIONS FUTURES

La préservation du maillage écologique des espaces naturels, milieux et habitats doit s'inscrire dans le maintien des espaces naturels et la continuité de ceux-ci à proximité des espaces urbanisés. La protection et la mise en valeur de la qualité des paysages sont également importantes, de même que la valorisation des espaces agricoles, la préservation de ces espaces de l'urbanisation et le développement d'une agriculture de qualité. En parallèle, le territoire doit pouvoir mettre en œuvre une gestion efficace et économe des ressources vitales à l'homme et sauvegarder son patrimoine écologique.

3/ CONFORTER L'AUTONOMIE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le développement économique, en s'inscrivant dans un projet durable, doit contribuer à renforcer l'autonomie économique du territoire. Plusieurs objectifs sont ainsi déclinés afin d'élaborer une stratégie porteuse de développement.

4/ ASSURER UNE URBANISATION DURABLE POUR TOUS

Favoriser une conception nouvelle de l'urbanisation est un objectif essentiel pour le développement futur du territoire. Cette urbanisation durable passe par une réponse adaptée aux besoins présents et futurs en matière de logements, d'équipements et services.

Il est également nécessaire de pouvoir limiter l'urbanisation et de densifier sur les principaux pôles urbains afin d'économiser l'espace et de maintenir l'activité agricole.

5/ PROMOUVOIR UNE MOBILITE POUR TOUS, UNE ACCESSIBILITE A TOUT

Afin de limiter les pollutions, il est important de favoriser et de développer les modes de transport alternatifs à l'automobile, d'encourager une offre de transports en commun cadencée vers l'agglomération et une meilleure desserte des pôles urbains et économiques, en développant l'intermodalité. Le développement du transport ferroviaire des marchandises, notamment des granulats, est également un enjeu important. En parallèle, l'amélioration du maillage routier du territoire est à poursuivre.

Enfin des politiques d'aménagement permettront de renforcer la cohérence entre urbanisme et transport et de poursuivre le développement des pistes cyclables et des modes doux. L'accessibilité devra également être développée afin de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite.

En matière d'urbanisme, le PETR du Pays Sud Toulousain gère désormais l'**Application du Droit des Sols (ADS)** en un service unifié, composé d'une dizaine d'agents instructeurs qui accompagnent les Mairies dans le traitement des dossiers d'urbanisme, notamment en termes de permis (de construire, de démolir, d'aménager...).

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La compétence « élaboration, modification et révision du PCAET » a été transférée au PETR Pays Sud Toulousain, porteur du SCoT, par les 3 Communautés de Communes qui le composent. Il est le coordonnateur de la transition énergétique sur le territoire.

Le PCAET a été coconstruit avec les acteurs du territoire pour créer du lien et une dynamique autour de la transition énergétique. Les enjeux énergétiques et écologiques ont été identifiés à l'échelle du SCoT. Il a été délibéré en mars 2020.

Une stratégie ambitieuse a été déterminée : devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050

Il s'agit d'aller au-delà de l'autonomie énergétique du territoire, en atteignant un niveau de production d'énergies renouvelables locales supérieures aux consommations locales. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la démarche Région à Energie Positive portée par la Région Occitanie. Elle fixe des objectifs chiffrés, conformément au cadre réglementaire, à l'horizon 2050 :

- Réduire de 36% la consommation d'énergie par rapport à 2014,
- Multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2014,
- Stocker 90% des émissions de Gaz à effet de serre dans les sols et la forêt, en développant l'agroforesterie,
- S'inscrire dans les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les 6 polluants réglementaires.

La stratégie se concrétise par un plan d'actions (2020-2026), porté par le Pays Sud Toulousain, par les 3 communautés de communes qui le composent et par les acteurs socio-économiques du territoire.

Les dispositifs de financement concernant les actions du PCAET (hors mobilité) :

- Le guichet Rénov Occitanie : le Conseil Régional Occitanie co-finance ce dispositif d'information de conseil et d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique des logements, sur la base d'une convention annuelle sur la période 2021 à 2023.
- Le contrat chaleur renouvelable : l'ADEME co-finance l'animation territoriale, portée par le Pays Sud Toulousain, auprès de porteurs de projets privés et publics pour passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables pour leurs besoins en chaleur. Le contrat est établi pour 3 ans d'Aout 2021 à juillet 2024.
- Programme ACTEE : « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » – est un programme déposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), pour favoriser les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Le Pays a été lauréat d'un appel à projet sur la période 2020-2021.
- Une convention de partenariat avec le Syndicat d'Energie de Haute Garonne (SDEHG) prend la suite pour co-financer une partie de la mission « RENOBAT », Rénovation énergétique du patrimoine public portée par le Pays Sud Toulousain.

Plan de mobilité rurale

En 2017, le Pays Sud Toulousain a initié l'un des premiers Plan de mobilité rurale au niveau national. Celui-ci constitue un outil de planification des déplacements dans les territoires ruraux. La stratégie pour le territoire se décline autour de 4 thèmes centraux, qui ont eux-mêmes induits 4 axes opérationnels et 10 actions :

- Communication et information sur les solutions de mobilité,
- Echanges avec l'agglomération toulousaine,
- Liaisons internes au Pays Sud Toulousain,

- Déplacement des personnes précaires et/ou non motorisées.

AXE A : Diffuser et ancrer l'attention portée aux mobilités douces

Action A1 : Créer un poste de conseiller en mobilité

Action A2 : Promouvoir les mobilités alternatives via une communication multicanale

AXE B : Faciliter et amplifier les mobilités alternatives

Action B1 : Optimiser la desserte des transports régionaux

Action B2 : Développer les transports collectifs locaux

Action B3 : Faciliter les modes de déplacement doux

Action B4 : Favoriser les usages "vertueux" de l'automobile

AXE C : Lever les freins aux déplacements publics rencontrant des problèmes de mobilité

Action C1 : Instaurer un groupe de réflexion multi partenarial dédié à la mobilité "inclusive"

Action C2 : Valoriser et soutenir les dispositifs d'aide à la mobilité existants

AXE D : Aménager le territoire au service des mobilités alternatives

Action D1 : Améliorer la prise en compte de la mobilité dans les documents de planification

Action D2 : Permettre la "non mobilité" via la mise en place de services dédiés

À noter les deux Appels à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME dont le PETR est lauréat : TenMod/France Mobilités - projet MALTEV, et projet PiST'AIR.

Contrat de Ruralité avec l'Etat – pour mémoire

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité a été conclu entre l'Etat, le PETR et ses Communautés de Communes le 17 juillet 2017. Cet outil visait à coordonner et structurer les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

Les thématiques prioritairement soutenues dans le cadre des Contrats de Ruralité étaient les suivantes :

- accès aux services, aux équipements et aux soins,
- revitalisation des bourgs-centres,
- attractivité et développement du territoire,
- mobilités durables et innovation numérique,
- transition écologique et énergétique,
- cohésion sociale, emploi et formation.

Contrat Territorial Occitanie avec la Région – pour information

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires. Il fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021, la mise en œuvre de ces objectifs faisant l'objet, chaque année, de programmes opérationnels.

Culture

A l'instar de la problématique de l'énergie, le développement culturel a très tôt constitué une entrée importante de l'action du Pays Sud Toulousain à travers notamment deux dispositifs :

- Le schéma de développement culturel, qui a abouti à la création d'un service Culture au sein du PETR, à l'élaboration d'un projet culturel de territoire ainsi qu'à l'organisation d'assises culturelles ;
- Le programme régional « Projet Culturel de Territoire », qui a permis la structuration et la mise en réseau des acteurs culturels locaux ainsi que la professionnalisation de différents acteurs devenus majeurs sur le territoire.

Cette dynamique culturelle s'est également consolidée dans le cadre du programme LEADER avec l'élaboration d'un agenda culturel numérique, d'un site dédié, d'appels à projets culturels à destination des acteurs publics, et de la passation d'une convention pour l'éducation artistique et culturelle avec la DRAC et l'Education nationale, qui confortent le rôle de tête de réseau et d'accompagnateur des projets culturels que tient le Pays Sud Toulousain.

Contrat Local de Santé (CLS)

Les Contrats Locaux de Santé sont des outils de territorialisation de la politique de santé qui déclinent les priorités du projet régional de santé au niveau local en tenant compte des besoins identifiés sur leur périmètre d'intervention. Ils sont l'aboutissement d'une démarche territoriale partagée entre élus, institutionnels et acteurs du territoire afin d'aboutir à une programmation d'actions cofinancées et coportées par les diverses parties prenantes. Ils participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel. Ils portent sur la promotion d'un environnement et des comportements favorables à la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, les déterminants de santé. Dans le prolongement de la démarche « territoire 100% inclusif », les présidents des Communautés de Communes du Bassin Auterivain, Cœur de Garonne, Volvestre, du PETR Pays Sud Toulousain et l'Agence Régionale de Santé ont fait part de leur volonté de s'engager conjointement pour la conclusion d'un Contrat Local de santé. Une phase de préfiguration (CLS de préfiguration) s'est avérée nécessaire dans un objectif d'approfondissement du diagnostic territorial de santé et de mise en cohérence avec la démarche territoire 100% inclusif. Le 12 décembre 2019, le Pays Sud Toulousain, les communautés de communes du Bassin Auterivain, Cœur de Garonne et Volvestre et l'Agence Régionale de Santé Occitanie se sont engagés dans un Contrat Local de Santé afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Le Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain s'articule au final comme suit :

Axe 1 : Accès aux droits et aux soins

- Favoriser l'accès aux droits pour tous, avec une attention particulière pour les publics vulnérables
 - Améliorer l'information sur les droits des usagers des professionnels en charge de l'information et l'orientation du public, en fonction de ses spécificités
 - Déployer des dispositifs opérants d'accès aux droits pour tous, avec une attention particulière pour les publics vulnérables
- Améliorer l'accès aux soins
 - Promouvoir l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et des services d'accompagnement en santé et soutenir l'exercice coordonné des soins
 - Améliorer l'accessibilité des services de santé

Axe 2 : Vieillesse et handicap

- Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en lien avec la démarche de Territoire 100% inclusif
 - ⊖ Soutenir les professionnels dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Accompagner le vieillissement et la prise en charge des personnes âgées
 - Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en institution et à domicile
- Soutenir les aidants de personnes âgées et personnes en situation de handicap

Axe 3 : Santé mentale et addictions

- Contribuer à une meilleure prise en charge de la santé mentale
 - Développer des ressources locales dans le champ de la santé mentale
 - ⊖ Améliorer les parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques
- Développer l'offre de santé en matière d'addictions
 - Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge des personnes en situation d'addictions

Axe 4 : Prévention et promotion de comportements et d'un environnement favorables à la santé

- Renforcer l'offre de prévention et de dépistage
 - Promouvoir une alimentation saine et durable et la pratique d'une activité physique adaptée
 - Renforcer l'offre de prévention et de dépistage pour tous, avec une attention particulière pour les jeunes enfants, les enfants et les jeunes
- Impulser et/ou renforcer une politique territoriale en matière de santé environnementale
 - Favoriser un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé
 - Déployer des actions en santé environnementale

1.2.2. Collectivités locales du Pays Sud Toulousain

Parallèlement, les collectivités locales qui forment le Pays Sud Toulousain s'engagent d'elles-mêmes dans des dispositifs proposés notamment par l'Etat, la Région Occitanie et le Département de Haute-Garonne, tels que :

Petites Villes de Demain

Les bourgs-centres connaissent de nombreuses difficultés sur le Pays Sud Toulousain. Ces difficultés se caractérisent notamment par une vacance prononcée, qu'elle soit commerciale ou résidentielle. Il s'agit d'une problématique identifiée qui cherche à être combattue à la fois par le PETR mais également par les Communes et les Communautés de Communes (cosignataires des dispositifs), en témoigne l'adhésion récente de plusieurs Communes du Pays Sud Toulousain au

programme Petites Villes de Demain. Ce programme soutient les communes jouant un rôle de polarité de proximité sur leur territoire par la dynamisation de leur centre-bourg, le renforcement à l'accès aux services, la valorisation du cadre de vie communal, l'intégration du territoire dans la transition écologique... tout autant de points cohérents avec la composition de ce territoire et les ambitions du PETR.

Territoire d'industrie

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur deux principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des 124 territoires à forts enjeux industriels ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'EPCI au service d'une approche « du bas vers le haut » ;

Le projet de Territoire d'industrie a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et de priorités, et surtout définir les actions concrètes les soutenant.

Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations familiales. Levier stratégique, elle synthétise les compétences partagées entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la collectivité locale, et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants sur la base d'un diagnostic partagé,
- définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Elle permet notamment de :

- renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- faciliter la mobilisation efficiente des fonds publics et éviter les doublons d'intervention,
- rationaliser les instances partenariales existantes,
- améliorer le fonctionnement et planifier le développement des services sur les territoires sur une période pluriannuelle.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des habitants d'un territoire.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets représentent les grands défis sociétaux et environnementaux actuels. Aujourd'hui, la croissance économique et démographique couplées à l'évolution des modes de consommation a une forte incidence sur la production de déchets. Cette dernière représente une source non négligeable de pollution (émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, des sols et des eaux) en plus d'être coûteuse en termes de ressources et de gestion. De ce fait, il apparaît primordial d'adopter un modèle de développement durable et responsable.

Depuis une vingtaine d'années, les collectes sélectives se sont développées afin de détourner une partie des flux de déchets vers des filières de valorisation (recyclage, compostage...). Aujourd'hui, il est indispensable de diminuer les déchets à la source. C'est dans ce sens que les textes réglementaires s'orientent. Ces derniers placent la réduction des déchets en priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique pour ne réserver le stockage qu'aux déchets dits ultimes.

La réduction des déchets sur le territoire doit donc passer par la mise en place d'une politique de prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire. Les trois Communauté de Communes se sont ainsi engagées dans un plan de prévention des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier, après avoir défini et présenté les notions et les enjeux principaux liés à la prévention des déchets, dresse un diagnostic du territoire et des déchets puis décline les objectifs de réduction et les mesures à mettre en place pour y répondre.

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le programme local de l'habitat (PLH) est la stratégie portée par les acteurs du territoire pour satisfaire les besoins des personnes en logement et en places d'hébergement. Il s'agit d'un programme territorialisé à la commune, dont la dimension stratégique est renforcée par le caractère opérationnel des actions prévues.

Le PLH est porté en Pays Sud Toulousain par chacune des trois Communautés de Communes, depuis son élaboration jusqu'au suivi de sa mise en œuvre. Il comporte :

- un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat et de logement des habitants du territoire auquel il s'applique,
- des orientations stratégiques,
- un programme d'actions, détaillé et opérationnel.

Le PLH doit faire l'objet d'un suivi régulier et de bilans faisant état de la réalisation des actions prévues et permettant de vérifier leur efficacité. Dans ce cadre, l'EPCI est tenu, via le PLH, de mettre en place un observatoire de l'habitat et un dispositif d'observation du foncier.

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le Projet Alimentaire Territorial s'appuie sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaboré de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Les projets alimentaires territoriaux répondent à un enjeu d'ancrage territorial et revêtent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Territoires 100% inclusifs

La démarche nationale Territoires 100 % Inclusifs consiste à apporter des réponses concrètes aux besoins des personnes en situation de handicap, d'agir sur les représentations et de faire adhérer à cette démarche un très large panel d'acteurs institutionnels et associatifs d'horizons divers. Il s'agit ainsi de mobiliser l'ensemble des acteurs de la vie sociale dans une perspective large, tout en s'inscrivant à l'échelle départementale, sur une pluralité de sujets primordiaux dans la vie des personnes : l'école, la vie étudiante, le logement, l'emploi, la mobilité, les relations humaines, le sport, la culture, les loisirs... La démarche a pour objet de favoriser l'avancée à un rythme plus soutenu vers une société inclusive sur des territoires « démonstrateurs » infra-départementaux.

« Dans une société inclusive, c'est la société qui s'adapte aux singularités de la personne, à ses différences en aménageant et en faisant évoluer son environnement pour faciliter les accès géographique, physique et financier à tous les citoyens ».

La démarche vise trois objectifs qui structurent la feuille de route Territoires 100% Inclusifs afin de faire du territoire :

1. un accélérateur des orientations nationales en direction des personnes en situation de handicap
2. un incubateur d'idées nouvelles et de modalités de travail innovantes sur les territoires
3. un espace de mobilisation territoriale d'acteurs institutionnels et de terrain.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays Sud Toulousain

Le Pays Sud Toulousain assure de longue date une mission de prospection et de projection sur le court, moyen et long termes, pour le compte de ses collectivités membres.

La définition d'un projet de territoire correspond à son rôle de fédérateur et d'animateur en définissant et en implémentant une feuille de route commune aux différentes collectivités. Ses capacités de médiation et de mutualisation sont mises à disposition de ses composantes pour la définition des enjeux et des stratégies à déployer sur le territoire en cohérence et en cohésion.

Le précédent projet de territoire valait pour la période 2014 – 2020. En 2021, le temps était venu de l'actualiser et de le renouveler. Pour ce faire, en association étroite avec le Conseil de Développement (CoDev) du Pays Sud Toulousain, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain a procédé à un bilan de la mise en œuvre de ce projet de territoire, notamment à travers les différentes actions menées par ses soins, en particulier dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte / TEPCV, du Plan Climat Air Energie Territorial / PCAET, du

Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT, sans oublier les contractualisations dont il était responsable avec les principaux partenaires financiers du territoire que sont l'Union européenne (programme LEADER), l'Etat (Contrat de Ruralité), le Conseil régional d'Occitanie (Contrat Territorial d'Occitanie) et le Conseil départemental de Haute Garonne. Concomitamment, ont été réalisés un diagnostic succinct du territoire et un état des lieux des projets de ses collectivités, à commencer par les 3 Communautés de Communes fondatrices du Pays Sud Toulousain que sont Bassin Auterivain, Cœur de Garonne et Volvestre.

La démarche d'élaboration d'un nouveau projet de territoire est donc largement partagée, à commencer par les acteurs du territoire, y compris ses habitants à travers le CoDev, qui en est le relai institutionnel auprès du PETR et des collectivités locales. Ce dernier a en effet participé à la réflexion, à la prospection et à la projection nécessaires à ladite démarche, aboutissant de la sorte à des propositions qui ont naturellement été intégrées au nouveau projet de territoire. Son implication se poursuivra naturellement dans la phase de mise en œuvre de la présente feuille de route ainsi constituée. D'autant plus que la démocratie participative est un principe constitutif du Pays Sud Toulousain, renforcé par la loi MAPTAM de 2015 qui a institué les PETR. Par son biais et grâce à lui, les citoyens seront plus que jamais informés et concertés, tout particulièrement dans le processus de révision du SCoT.

Le SCoT constitue précisément le pendant opérationnel du présent projet de territoire, en cela qu'il vise à le préciser et à l'implémenter en termes d'urbanisme, et au-delà, d'aménagement territorial. L'enjeu clé est une maîtrise et une orientation visant à en améliorer la qualité et à garantir de la sorte un cadre de vie à la fois agréable et pérenne, ce, pour tous les habitants, en tenant compte des évolutions démographiques actuelles et à venir, notamment la rurbanisation et le vieillissement. La révision du SCoT prévue sur la période 2022 – 2023 est donc intimement connectée au présent projet de territoire, qui non seulement doit l'intégrer, mais aussi le projeter dans toutes ses composantes.

En définitive, la démarche partagée sur toutes ces bases a permis l'identification de fondamentaux renouvelés d'une vision territoriale ambitionnant une croissance verte, durable et inclusive, gage d'une économie locale diversifiée, solide, dynamique, pourvoyeuse d'emplois de proximité non délocalisables :

- Autosuffisance énergétique / filières vertes
- Services à la population / santé
- Mobilités / économie locale
- Culture / patrimoine

Ces quatre fondamentaux constituent le socle commun de la stratégie territoriale pour les années 2021 - 2027. Chaque élément est lié et la coordination de chacun d'entre eux permettra la construction d'un territoire résilient (face aux défis actuels et futurs), dynamique (développement endogène), équilibré (dans ses composantes), rayonnant (par-delà ses frontières) et attractif (pour les populations et acteurs), plaçant le « bien-vivre ensemble » au cœur de son projet et où ses caractéristiques rurales sont capitalisées en ce sens.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques issues du Projet de Territoire (annexe 1) comme suit :

Chapitre 1. TENDRE VERS UNE ECONOMIE RESPONSABLE ET DECARBONNEE, correspondant à la stratégie du Protocole d'intention « I. Le confortement, la relance et la transition de l'économie des territoires du PETR »

<p>Orientation 1 Préserver et gérer efficacement les ressources renouvelables en matières premières et en énergie</p>	<p>Axe 1 Connaître, anticiper et maîtriser les ressources (eau, bois, cultures...) comme les risques</p> <p>Axe 2 Accompagner les pratiques vertueuses des collectivités locales (aménagement, rénovations, constructions, matériaux recyclés, biosourcés...)</p> <p>Axe 3 Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les entreprises sur des pratiques plus durables (information, formation, aides, déploiement des filières vertes...)</p>
<p>Orientation 2 Stimuler les filières vertes, en particulier la production d'énergies renouvelables (solaire, bois, eau, vent et géothermie) en vue d'une autosuffisance énergétique à terme</p>	<p>Axe 1 Accompagner les collectivités locales dans un objectif d'exemplarité et dans un rôle moteur</p> <p>Axe 2 Encourager et soutenir l'investissement privé dans les EnR et l'économie circulaire</p> <p>Axe 3 Favoriser la formation et l'emploi dans les filières vertes (agriculture, EnR, recyclage...)</p>

Chapitre 2. UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION, correspondant à la stratégie du Protocole d'intention « III- et en veillant à une transition solidaire et inclusive pour les habitants des territoires »

<p>Orientation 1 Renforcer le maillage des services (publics et marchands, commerce et artisanat locaux inclus) et équipements (sportifs, culturels, ludiques, sociaux...)</p>	<p>Axe 1 Etayer l'offre de services et équipements, en particulier à destination des espaces ruraux, depuis et hors des centralités</p> <p>Axe 2 Faciliter l'accès pour tous à ces services et équipements (sédentaires ou nomades / à domicile)</p> <p>Axe 3 Favoriser l'inclusion de tous en prenant en considération les besoins particuliers, avec focus sur la jeunesse (notamment scolaires), le grand âge et le handicap</p>
<p>Orientation 2 Agir pour la santé de tous, en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS)</p>	<p>Axe 1 Compléter et enrichir l'offre existante dans les polarités, pour de véritables pôles de santé sur le territoire</p> <p>Axe 2 Développer des logiques de complémentarité avec l'offre de santé de la métropole toulousaine et promouvoir les initiatives de solidarité locales</p> <p>Axe 3 Agir en faveur de l'éducation à la santé, la prise en compte de la santé mentale, d'une alimentation de qualité et du sport au quotidien</p> <p>Axe 4 Développer la e-santé, en notamment la télémédecine, à domicile ou à proximité</p>

Chapitre 3. POUR UNE MOBILITE DIFFERENTE, ECOLOGIQUE ET PRATIQUE, correspondant à la stratégie du Protocole d'intention « II-Dans une démarche intégrée de développement durable »

<p>Orientation 1 Renforcer et accroître les mobilités alternatives</p>	<p>Axe 1 Renforcer l'offre de transports collectifs (TC)</p>
	<p>Axe 2 Structurer une offre intermodale (faciliter les transferts d'un mode à l'autre) et internodale (nœuds de connexion, notamment les gares) autour des TC (existants ou à créer)</p>
	<p>Axe 3 Encourager un usage modéré de la voiture (covoiturage, autopartage de véhicules personnels, réservation en ligne de véhicules libres, électrification du parc...) et les déplacements décarbonés</p>
	<p>Axe 4 Miser sur le numérique, l'emploi de proximité et les circuits courts pour diminuer les mobilités non essentielles, et favoriser les transversales ainsi que l'économie locale du territoire</p>
<p>Orientation 2 Permettre la mobilité de tous</p>	<p>Axe 1 Appuyer les initiatives pour la mobilité des personnes les plus fragiles (financièrement, PMR, personnes âgées...)</p>
	<p>Axe 2 Diffuser et promouvoir les offres de mobilités alternatives</p>

Chapitre 4. VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE, correspondant en transversale aux 3 stratégies du Protocole d'Intention

<p>Orientation 1 Préserver, restaurer et médiatiser culture et patrimoine</p>	<p>Axe 1 Repérer, identifier, inciter, initier et accompagner les projets culturels et patrimoniaux</p>
	<p>Axe 2 Promouvoir et diffuser les initiatives</p>
	<p>Axe 3 Faciliter l'appropriation pour tous de la culture et du patrimoine, dans toutes leurs composantes</p>
<p>Orientation 2 Mettre en réseau et coordonner le maillage culturel et touristique, vers une mutualisation et une valorisation économique du patrimoine</p>	<p>Axe 1 Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux culturels et touristiques</p>
	<p>Axe 2 Mettre en relation les acteurs culturels et touristiques</p>
	<p>Axe 3 Mettre en œuvre des partenariats et coopérations externes (ex tourisme vert et local autour des vallées et des Pyrénées)</p>

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le plan d’action

Le projet de territoire se décline en leviers ou pistes d’action, elles-mêmes à traduire dans un deuxième temps en projets concrets et précis.

4.1 Leviers / pistes d’action

CHAPITRE 1 : COMMENT ATTEINDRE UNE ECONOMIE RESPONSABLE ET DECARBONNEE ?

Le Pays Sud Toulousain vise depuis plusieurs années déjà une croissance verte. Il renouvèle et réhausse cette ambition première et vertueuse à travers un développement socio-économique du territoire qui respecte son environnement, qui en préserve et en valorise les ressources, qui soit équilibré et raisonné, qui tende vers une autonomie en activités et en emplois locaux de qualité, qui profite à tous ses habitants et qui soit pérenne.

La première des orientations qui découle tout naturellement de cette ambition porte sur les ressources, en l’occurrence naturelles, dont le territoire est riche mais aussi comptable. Le Pays Sud Toulousain vise leur préservation et leur optimisation, tant en termes de matières premières que de sources d’énergie, à commencer par l’eau.

Pour ce faire, il s’agit d’abord de mieux cerner, anticiper et maîtriser les atouts et les menaces (risques environnementaux) liées à ces ressources :

- Etudes et projections (ex hydroélectricité), notamment dans le cadre du SCoT et du PCAET (Schéma Directeur Energie),
- Alimentation et exploitation de données via un observatoire de territoire avec Système d’Information Géographique (SIG),
- Plans de préservation durable et de gestion efficiente (ex Charte forestière, Projet Alimentaire Territorial / PAT...),
- Renaturation de certaines zones (centres-bourgs, friches...),
- Lutte contre les espèces invasives,
- ...

Besoin est ensuite d’encourager et soutenir les pratiques durables, des secteurs publics et privés, ménages inclus :

- Action du Service Energie Climat (SEC) du PETR avec notamment des chargés de mission dans l’accompagnement des collectivités locales (ex CEP) et “chaleur renouvelable”
- Désimperméabilisation des sols,
- Rénovation énergétique et isolation thermique des bâtiments comme des logements,
- Eclairage public plus efficient,
- Lutte contre les pollutions de toute sorte, y compris lumineuse ou phonique,
- Amélioration de la prévention de la collecte, du traitement et du recyclage des déchets,
- Gestion durable des espaces verts,
- Communication et sensibilisation des acteurs comme du grand public : éducation à l’environnement, écogestes, sobriété...
- ...
-

La deuxième orientation se focalise sur les filières vertes à appuyer et développer, en vue d’une autonomie du territoire, en particulier dans le domaine clé et vital de l’énergie, à l’aube d’une société qui en consommera et en nécessitera toujours plus (électrification des transports, Internet des objets connectés...).

En ce sens, chacun a un rôle majeur à jouer, des collectivités territoriales aux entreprises, en passant par les particuliers, qu’il s’agisse d’investir dans les énergies renouvelables (EnR) ou dans l’économie dite circulaire (rien ne se jette, tout se transforme, pour paraphraser Lavoisier) :

- Exemplarité du secteur public : production et/ou utilisation des EnR (panneaux photovoltaïques, chauffe-eau solaire, biomasse, géothermie...),
- Le PETR incite et accompagne les initiatives via le SEC,

- Politique d'accueil et de soutien des entreprises des filières vertes (zones dédiées, planification, exploitation des friches...),
- Appui à l'innovation (matériaux, hydrogène, recyclage...) et aux initiatives citoyennes (labels...),
- Exploitation des friches, notamment industrielles et commerciales
- Mise en réseau et partenariats des acteurs de terrain,
- Observatoire de territoire / SIG,
- Rôle déterminant de l'agriculture sur un territoire où elle est encore prégnante, et doit le rester : méthanisation, solaire...
- Favorisation des circuits courts,
- ...

Bien sûr, nulle filière ne peut se déployer sans que ne soient assurés les formations correspondantes et des emplois de qualité sur place, qui plus est dans le domaine récent et novateur de la croissance verte, dont les caractéristiques et les besoins sont bien spécifiques :

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du Territoire, avec focus sur les filières vertes,
- SEC, en lien avec la labellisation Renov'Occitanie,
- Partenariats avec Pôle Emploi et organismes de formation
- Agriculture : innovations techniques et méthodologiques, circuits courts...
- ...

CHAPITRE 2. COMMENT GARANTIR UN TERRITOIRE PERFORMANT EN SERVICES A LA POPULATION ?

La problématique du « bien-vivre » est au cœur de toutes les politiques publiques, mais se pose différemment suivant les territoires concernés. Celui du Pays Sud Toulousain présente la particularité d'être péri-urbain au Nord, en lisière de la Métropole Toulousaine, et rural au Sud ; d'où une fracture en termes de maillage de services et d'équipements, y compris de santé, essentiels à la haute qualité de vie visée. Mais si le Nord est mieux pourvu, il n'est pas non plus exempt de difficultés précisément liées à la proximité à Toulouse, qui aspire et freine les initiatives.

La première orientation du Pays Sud Toulousain consiste donc à renforcer, équilibrer et pérenniser la densité et la variété de services rendus à la population, sur un éventail le plus large possible (aide à domicile, culture, éducation, formation, loisirs, social, sport...), marchands et publics, sédentaires et nomades, matériels et immatériels.

Dans cette optique, l'offre doit être travaillée en priorité, très logiquement, en partant des centralités identifiées et ciblées par le SCoT, autour desquelles déployer et articuler ledit maillage :

- Réalisation d'un état des lieux et d'une prospective via un observatoire de territoire / SIG,
- Diffusion, extension, complétude et adaptation de l'existant, notamment à travers les programmes de revitalisation des centres-bourgs : couverture des besoins essentiels, commerces et services à la personne de proximité, pôles de loisirs, pôles de services publics,
- Réponse aux besoins en espaces, équipements, formation, emploi, mise en réseau, dynamique partenariale : rehabilitation et requalification de bâtiments publics, réaménagement et sécurisation des équipements publics, soutien aux associations (salles, matériel...),
- ...

Ensuite, pour une satisfaction optimale des populations, installées ou à venir, de toutes générations et catégories socio-professionnelles, encore faut-il que cette offre soit accessible :

- Charte des espaces publics,
- (Ré)aménagement des espaces publics (adaptation, ouverture, connexions),
- Communication, promotion, diffusion, itinérance
- Accessibilité physique mais aussi numérique (exemple : France Services)
- ...

Enfin, le leitmotiv n'est pas tant le « bien-vivre en soi » que le « bien-vivre ensemble », dans un territoire où chacun doit trouver sa place et s'y sentir à l'aise, pour mieux s'y épanouir, ce qui suppose une attention et un effort spécifiques dans l'intégration de chacun en vue de l'inclusion de tous :

- Actions de maintien à domicile des seniors,
- Développer les liens et les lieux de solidarités, notamment intergénérationnelles,
- Favoriser les expérimentations, individuelles et collectives,
- Mener des politiques ciblées de l'habitat (PLH, SCoT) et des espaces publics (charte...), création ou aménagement de logements et locaux adaptés aux besoins particuliers (jeunes ménages, personnes handicapées et/ou âgées...),
- Favoriser les espaces de vie et de détente, les animations locales,
- ...

La deuxième orientation n'est pas née de la crise sanitaire de la covid-19, mais s'en est trouvée indubitablement confortée et renforcée, puisque la santé en est la thématique phare. Ladite crise a en effet plus que jamais mis en exergue les besoins et les manques, les forces et les faiblesses, les atouts et les menaces du territoire, tant dans les actes médicaux de base que dans les soins plus lourds. Le Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain a été imaginé et élaboré pour apporter des réponses concrètes et pertinentes à toutes les problématiques ainsi soulevées.

À l'instar des services au sens large du terme, et peut-être plus encore, la santé nécessite une action forte sur l'offre, en l'occurrence de prise en charge des patients et de leurs affections, en partant là-aussi des polarités, pour essaimer sur le territoire :

- Création ou aménagement de locaux et équipements dédiés : cabinets, maisons de santé
- Projections des besoins et travail de l'attractivité du territoire en matière de professionnels, notamment via la communication/promotion,
- Mise en réseau et collaborations (ex des maisons de santé pour les premières urgences...)
- Soutenir l'emploi local (aides-soignants, infirmières...),
- Déployer des dispositifs opérants d'accès aux droits pour tous, avec une attention particulière pour les publics vulnérables,
- Améliorer l'accessibilité des services de santé,
- ...

Bien évidemment, le territoire a tout intérêt à jouer la complémentarité avec la Métropole Toulousaine, dont la proximité est une opportunité plus qu'un inconvénient, surtout pour la partie Nord, mais sans oublier le Sud. Il en va d'une solidarité qui doit être non seulement interterritoriale (par-delà les frontières administratives du Pays Sud Toulousain), mais aussi intraterritoriale (en son sein) :

- Concevoir et mettre en place des partenariats entre acteurs institutionnels et professionnels (études, conventionnements...),
- Faciliter l'accès aux services et équipements métropolitains (physique et numérique)
- Favoriser les actions bénévoles, les réserves citoyennes,
- Soutenir le travail en réseau dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap,
- Accompagner les aidants,
- ...

« Mieux vaut prévenir que guérir » : ce vieil adage est une vérité intemporelle qui ne doit jamais être oubliée ou négligée, mais bien au contraire entretenue et projetée, par tous les moyens, car la préservation et la gestion efficaces des ressources du territoire passe aussi par la santé :

- Education à la santé, améliorer l'information sur les droits en termes de santé des personnes en charge de l'accueil,
- Prise en compte de la santé mentale : améliorer les parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques et accompagner les aidants ; développer des ressources locales dans le champ de la santé mentale ; améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge des personnes en situation d'addictions,

- Favoriser une alimentation de qualité : PAT, orientations agricoles du SCoT, soutien aux filières agricoles et circuits locaux, lien aux restaurations collectives...
- Encourager la pratique du sport au quotidien, à commencer par les jeunes,
- Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en institution et à domicile,
- Renforcer l'offre de prévention et de dépistage pour tous, avec une attention particulière pour les jeunes enfants, les enfants et les jeunes,
- Favoriser un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé,
- Déployer des actions en santé environnementale,
- ...

Les nouvelles technologies, qui progressent et se déploient tous les jours, sont des alliées potentielles de premier ordre dans la prévention comme dans les soins, au titre de la e-santé. Il est donc primordial de les intégrer et de les exploiter à bon escient :

- Sensibilisation et formation des divers publics aux problématiques de santé,
- Téléconsultations, dématérialisation des actes, itinérance,
- ...

CHAPITRE 3 : COMMENT ASSURER UNE MOBILITE DIFFERENCIEE ? QUI SOIT A LA FOIS ECOLOGIQUE ET PRATIQUE ?

Le Pays Sud Toulousain travaille là-aussi de longue date sur la problématique de la mobilité, tant dans le cadre de son PCAET que de son SCoT, à travers surtout son Plan de mobilité rurale, du fait d'un territoire à la configuration spécifique, entre villes et campagnes, entre péri-urbain et rural, entre aire métropolitaine et défilés valléens. De facto, le transport routier y est prédominant, à commencer par la voiture dont l'usage se limite encore top à l'autosolisme. Or, des solutions existent pour réduire cette dépendance, certaines déjà à l'œuvre, qui ont fait leur preuve, d'autres à concevoir et à expérimenter, de manière à réduire une des principales sources de pollutions et de risques du territoire.

La priorité est d'identifier, cibler, déployer et accroître les mobilités alternatives à l'autosolisme, qui est facteur aggravant non seulement de pollutions et risques en tous genres (gaz à effet de serre, bruit, luminosité nocturne, accidents...), mais aussi d'inégalités entre populations (coût et pratique restreignent son accès et donc son usage pour les personnes mineures, âgées, modestes, handicapées...), ce qui limite des déplacements somme-toute essentiels au développement local.

La première de ces mobilités alternatives correspond bien sûr aux transports en commun, dont la forme et la pratique peuvent grandement varier selon les circonstances :

- Le PETR les encourage et les promeut via son service de conseil en mobilités,
- Améliorer la prise en compte de la mobilité dans les documents de planification,
- Optimiser la desserte des transports régionaux : partenariat avec Tisséo (AOM de la métropole toulousaine) et la Région pour créer des connexions,
- Développer les transports collectifs locaux : Transport À la Demande (TAD), navettes...
- Favoriser les liaisons transversales (notamment entre gares),
- ...

Favoriser et accroître les modes de transport alternatifs passe nécessairement par leur interconnexion, car ils ne sauraient répondre chacun aux besoins et impératifs de déplacement des populations, ponctuel ou régulier, qui plus est sur de longues distances, notamment à travers le territoire. La mise en place et le développement de nœuds de communication est un corollaire indispensable :

- Le PETR les encourage et les promeut via son service de conseil en mobilités,
- Améliorer la prise en compte de la mobilité dans les documents de planification,
- Optimiser la desserte des transports collectifs régionaux : partenariat avec Tisséo pour créer des connexions...,
- Actions des intercommunalités vers des pôles d'échanges,
- Observatoire de territoire / SIG,
- Développement de la logistique multimodale (car il ne faut surtout pas oublier le fret, dont la place et le rôle sont importants sur le territoire),

- ...

La voiture reste et demeurera malgré tout incontournable. Partant de ce constat, des pistes existent, et sont même déjà à l'œuvre pour certaines, de manière à en améliorer / modérer l'usage ; sans oublier les liaisons douces que le Pays Sud Toulousain et ses collectivités s'emploient à étendre sur le terrain :

- Service conseil en mobilités du PETR,
- Pour un usage différent de la voiture, en lutte contre l'autosolisme et les pollutions : covoiturage, autopartage de véhicules personnels, réservation en ligne de véhicules libres, électrification du parc, pédibus... ; déploiement, sécurisation, recensement et promotion des voies, aires et bornes dédiées ; outils de mise en relation des usagers,
- Plan vélo et Schéma Directeur Cyclable : soutien au développement des sentiers et pistes avec les Communes et Communautés de Communes
- ...

Tout comme le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, la meilleure des mobilités est celle qui ne déplace pas physiquement les individus. Il s'agit ici de favoriser l'évitement, grâce à divers leviers aujourd'hui à disposition des acteurs comme des ménages, à commencer par le numérique en lien avec le télétravail notamment, mais aussi l'emploi et les services / équipements de proximité, ou bien encore les circuits-courts. En bref, l'idéal poursuivie est bien une économie locale dynamique et durable :

- Permettre la « non-mobilité » via des services dédiés,
- Sensibilisation et incitation du grand public et des entreprises,
- PAT,
- Diffusion, connexion et promotion des tiers-lieux,
- Création et promotion de plateformes numériques,
- Développement des zones d'activités, en lien avec les polarités identifiées dans le SCoT, pépinière d'entreprises...
- ...

La seconde orientation, non des moindres, revient sur la nécessité absolue d'inclure tous les publics, grâce à une mobilité, ou plutôt un panel de mobilités, qui soient accessibles, praticables et adaptés pour chaque habitant.

Cet impératif vaut particulièrement pour les personnes les plus fragiles, à prendre en considération première, qu'il s'agisse une fois de plus de personnes mineures, handicapées et/ou âgées, modestes :

- Lever les freins aux déplacements des publics rencontrant des problèmes de mobilité,
- Réflexion sur la mobilité inclusive,
- TAD,
- Aider la mobilité des demandeurs d'emploi,
- ...

Enfin, l'adaptation et la mise à disposition ne peuvent produire pleinement leurs fruits en cas de méconnaissance sur leur existence et leurs modalités. Diffusion et promotion sont les garantes de l'optimisation :

- Communication du PETR, actions relais des intercommunalités, communication multicanale et ciblée,
- Valoriser et soutenir les dispositifs d'aide à la mobilité,
- ...

CHAPITRE 4 : VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE

L'identité d'un territoire se nourrit de ce qu'il est intrinsèquement (ses caractéristiques propres / dimension naturelle : topologie, paysages, faune et flore, ressources, climat...) et de ce que ses habitants en font au fil du temps (son appropriation et son exploitation / dimension anthropique : bâti, voies de communication, activités, dynamiques...). En cela, le Pays Sud Toulousain jouit d'une identité forte car son territoire est assurément riche de sa Nature, dans toutes ses composantes, et de ses populations, passées et présentes. Une identité forte qu'il reste à confirmer, à affirmer et à exploiter à bon escient. Naturel, humain (forces vives) et bâti, le patrimoine en est la clé de voute, à partir de laquelle construire et déployer une double stratégie culturelle et touristique, facteur de développement et de qualité de vie.

Le patrimoine au sens large est LA ressource du territoire par excellence, qui surplombe et englobe toutes les autres, dont la préservation, la restauration et la médiatisation sont dès lors vitales, plus que toutes autres. Tel est l'objet de la première orientation, déclinée sur l'environnement socle (biodiversité, écosystèmes naturels...), la culture au quotidien (tissu associatif, événementiel, artisanat...) et l'urbanisation remarquable (édifices civils, bâtiments religieux, ensembles d'exception comme les bastides, immobilier vernaculaire...) :

- Stratégie et mission culture du PETR,
- Animation de la charte des paysages et de l'architecture, SCoT en révision (déploiement et protection des Trames Vertes, Bleues et Noires, protections patrimoniales...) engagement Zéro Artificialisation Nette (ZAN),
- Observatoire de territoire / SIG,
- Appels à projets culturels du PETR,
- Encourager ou porter les initiatives en milieu rural : mise en place de protections (classement, labellisation...), reconversions de lieux, reconfiguration des espaces, rénovation de bâti ancien, plantations et renaturations,
- Services et équipements à vocations culturelle et touristique,
- Candidature au label national « Pays d'Art et d'Histoire »,
- ...

Toutes les initiatives contribuant à cette ambition d'un territoire conscient, fier, protecteur et porteur de son exceptionnel patrimoine, méritent d'être appuyées de l'amont, la définition, à l'aval, la diffusion. La communication est primordiale dans leur promotion et leur diffusion, afin de leur donner de l'épaisseur après leur avoir donné corps :

- Stratégie et mission culture du PETR,
- Communication du PETR et des CL, agendas et autres supports culturels,
- Manifestations comme la Bobine verte, mobilisations citoyennes,
- Signalétique spéciale,
- ...

La communication peut se révéler insuffisante, insatisfaisante, voire inefficace, si les destinataires ne sont pas en capacité ou en position de la recevoir correctement, de l'appréhender, de s'en imprégner. L'enjeu est une appropriation du grand public, le plus large possible, qui permette de véritables diffusion et infusion au sein de la population, avec l'objectif que celle-ci arbore son patrimoine :

- Stratégie et mission culture du PETR,
- Médiation, vulgarisation, pédagogie : éducation à la culture et au patrimoine (exemple : Convention d'Education Artistique et Culturelle),
- Labellisations (Pays d'Art et d'Histoire...),
- Sensibilisation au paysage : , animation / révision de la charte paysagère et architecturale, Partage ton paysage,
- Valorisation des sites de biodiversité avec parcours pédagogiques,
- ...

La deuxième orientation concerne les acteurs mêmes du milieu culturel et patrimonial, sur lesquels repose les initiatives et actions précédentes : leur implication est fondamentale pour une dynamique d'ensemble, équilibrée, solide et pérenne. Il s'agit dès lors de bien les identifier, les cibler, les mobiliser, les stimuler, les coordonner et les rassembler ; autour d'un objectif commun d'un territoire fier de ce qu'il est et confiant dans son devenir.

Le premier défi dans ce cadre est de sensibiliser et former ces acteurs, qui sont disparates, relevant de niveaux d'information et d'investissement divers. Besoin est de bien les répertorier, les cerner, les catégoriser et les engager dans une démarche d'élévation en conscience, en connaissance et en compétences :

- Stratégie et mission culture du PETR,
- Communication adaptée et multicanale,
- Formations concertées, coordonnées, spécifiées et coordonnées,
- ...

Ces acteurs sont parfois distants, voire isolés les uns des autres, qui plus est d'une discipline à l'autre, alors même que leur connexion et leur collaboration, y compris par-delà les frontières de leurs domaines, pourraient engendrer des projets nouveaux, voire novateurs, et nourrir la dynamique recherchée. Leur mise en réseau est dès lors capitale :

- Stratégie et mission culture du PETR,
- Organiser et démultiplier les rencontres thématiques et transversales : forums, assises ...
- Les « Rendez-vous iCi »,
- Coordination et mutualisations des Offices de Tourisme,
- Démarches de labellisation ((Pays d'Art et d'Histoire...),
- ...

Enfin, le Pays Sud Toulousain est entouré de territoires eux-aussi remarquables pour leur patrimoine, à la fois différents, c'est-à-dire complémentaires, et convergents, c'est-à-dire similaires. Le Pays Sud Toulousain a tout intérêt à développer sa propre marque territoriale sous cette appellation qui présente l'énorme avantage d'être identifiable bien au-delà de ses frontières, au niveau, régional, voire plus, pour rayonner largement et attirer à lui des visiteurs à petite et moyenne distances, notamment des grands bassins de population environnants, à commencer par l'aire urbaine de Toulouse, pour un tourisme vert de courts séjours. Mais il a aussi et parallèlement tout intérêt à s'associer avec des partenaires proches, français et espagnols, pour construire avec eux une offre culturelle et touristique d'envergure, « Entre Toulouse et Pyrénées », qui alimente et accroisse encore son rayonnement, son attractivité et son dynamisme :

- Stratégie et mission culture du PETR,
- Relations déjà établie et à renforcer au Pays Comminges Pyrénées,
- Création du PNR Comminges Barousse Pyrénées
- Coopération interterritoriale et transfrontalière du prochain programme LEADER
- ...

4.2. Inscription des actions

Le PETR est la porte d'entrée des collectivités du Pays Sud Toulousain pour solliciter l'aide de l'Etat au titre du CRTE. Elles sont invitées à le saisir directement en ce cas.

Au cours du dernier trimestre de chaque année du contrat, le CRTE procédera à un recensement des projets susceptibles de s'y inscrire auprès de ses collectivités. Cet inventaire donnera lieu à une maquette financière annuelle et prévisionnelle, qui sera ensuite transmise aux services de l'Etat, travaillée en Comité technique puis soumise d'un commun accord au Comité de programmation.

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Le PETR et les Communautés de Communes

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR du Pays Sud Toulousain assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le pilotage du CRTE est assuré par le Directeur du PETR du Pays Sud Toulousain, faisant ainsi office de chef de projet responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté le cas échéant par des animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre elles sont précisées dans une convention de partenariat.

Le PETR et les Communautés de Communes s'engagent à :

- animer le travail en associant les acteurs du territoire, notamment à travers le CoDev, et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets ;
- mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation ;
- la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE.

6.2. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à :

- accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE ;
- étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs susceptibles de mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

6-2-1. ADEME

L'ADEME sera mobilisée autant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE.

6-2-2. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'Eau porte des missions d'intérêt général visant à préserver les milieux aquatiques ainsi qu'à garantir une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau, permettant d'en satisfaire les différents usages.

À l'échelle territoriale, l'Agence promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. En ce sens, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les contrats de rivière constituent à cette échelle des documents de référence.

L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. À titre d'exemple, la désimperméabilisation constitue actuellement un axe fort d'intervention

permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, ou encore la prévention des inondations.

Le développement de l'agroécologie, que l'Agence peut accompagner, constitue par ailleurs un enjeu très important tant sur le plan de la gestion quantitative que pour la protection de la qualité de l'eau.

L'Agence s'engage par ailleurs à examiner toute demande d'aide qui pourra être établie par les différents porteurs de projet du territoire à l'aune des modalités d'éligibilité en vigueur dans le cadre du 11^e programme d'intervention (2019-2024) et de ses disponibilités financières

6.3. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

En Pays Sud Toulousain, un consensus : la nécessité d'une gouvernance inclusive.

La mise en place d'une gouvernance inclusive est identifiée par tous comme l'élément clé de la réussite des différents projets. Cette approche indispensable permettra l'émergence de projets concertés auprès d'une population concernée par les projets.

La démarche participative, citoyenne et inclusive forme de ce fait le socle de la stratégie du territoire, tant dans son élaboration que dans son implémentation. Le Conseil de développement y joue un rôle clé en sa qualité de représentant des habitants et acteurs du territoire, dès lors véritable courroie de transmission et de concertation entre ces derniers et les élus du Pays Sud Toulousain (PETR et Communautés de Communes).

6.4. Les financements

Les maquettes financières annuelles retracent les engagements financiers des signataires en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler, voire intégrer, les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

La gouvernance du CRTE s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations

stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Une gouvernance unifiée et un processus de programmation unique des projets, seront définis ultérieurement dans le cadre d'un pacte territorial Etat-Région-Département-Territoire. Cet accord de gouvernance vaudra convention d'application de l'action 10.1 du CPER 2021-2027 (Volet territorial) et favorise une mobilisation coordonnée des dispositifs et moyens des partenaires signataires. Le volet gouvernance sera complété par voie d'avenant notamment suite à l'élaboration et à la signature dudit pacte territorial.

Dans l'attente, les dispositions suivantes seront mises en œuvre.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président du PETR du Pays Sud Toulousain ou son représentant.

Pourront également être associés, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées en fonction des thématiques et des projets couverts par le CRTE (représentant des chambres consulaires, experts, etc.)

Il veille à la cohérence stratégique des projets et procède à la validation du plan d'action annuel déposé à ce stade au titre du CRTE.

Le comité de pilotage assure le suivi de la mise en œuvre du CRTE : prise en compte de la cohérence des plans d'actions avec la stratégie du CRTE ainsi qu'avec le cadre national, suivi de programmation et de la consommation des crédits alloués, fonctionnement de la procédure...

Le suivi général s'appuiera sur la présentation à chaque réunion d'un état d'avancement des opérations, présentant l'ensemble des actions réalisées et inscrites au contrat.

Le comité validera notamment le plan d'actions annuel déposé dans le cadre du CRTE, ce programme présentera une hiérarchisation des opérations déposées en fonction de leur cohérence avec les objectifs du CRTE.

Le comité de pilotage sera réuni à minima une fois par an et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres par M. le préfet et M. le président du PETR du Pays Sud Toulousain

pour :

- Présenter et examiner le bilan annuel soumis par le comité technique et la programmation des actions
- Étudier et arrêter les demandes d'évaluation du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du PETR du Pays Sud Toulousain. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé a minima de :

- Les Directeurs-rices Généraux-ales des Services du PETR et des Communautés de communes ;
- Un représentant de l'État ;
- Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat (signataire ou non).

Le comité technique territorial sera réuni à minima avant chaque comité de pilotage et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres.

Les décisions de financements des actions proposées relèveront des mécanismes de décision propres à chaque financeur.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi par le PETR, régulièrement renseigné par les partenaires, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Un bilan sera effectué à mi-parcours par les parties, en lien avec les partenaires.

Article 9 – Durée du CRTE

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres du PETR du Pays Sud Toulousain ou des EPCI le constituant, ou de prise de compétences de ce dernier, le contrat sera modifié en conséquence.

Signé à Carbone, le **24 DEC. 2021**

Le Préfet de la Haute-Garonne
Etienne GUYOT



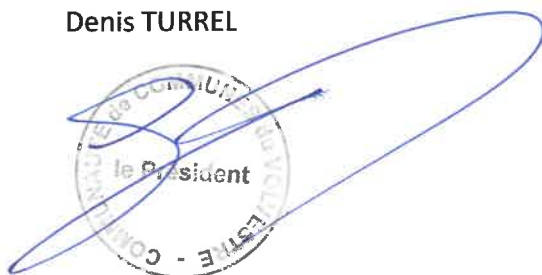

Le Président du PETR du Sud Toulousain
Gérard ROUJAS



Le Président de la Communauté de Communes
du Bassin Auterivain Haut-Garonnais
Serge BAURENS

Le Président de la Communauté de
Communes Cœur de Garonne
Paul-Marie BLANC

Le Président de la Communauté de Communes
du Volvestre
Denis TURREL

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic et Projet de Territoire

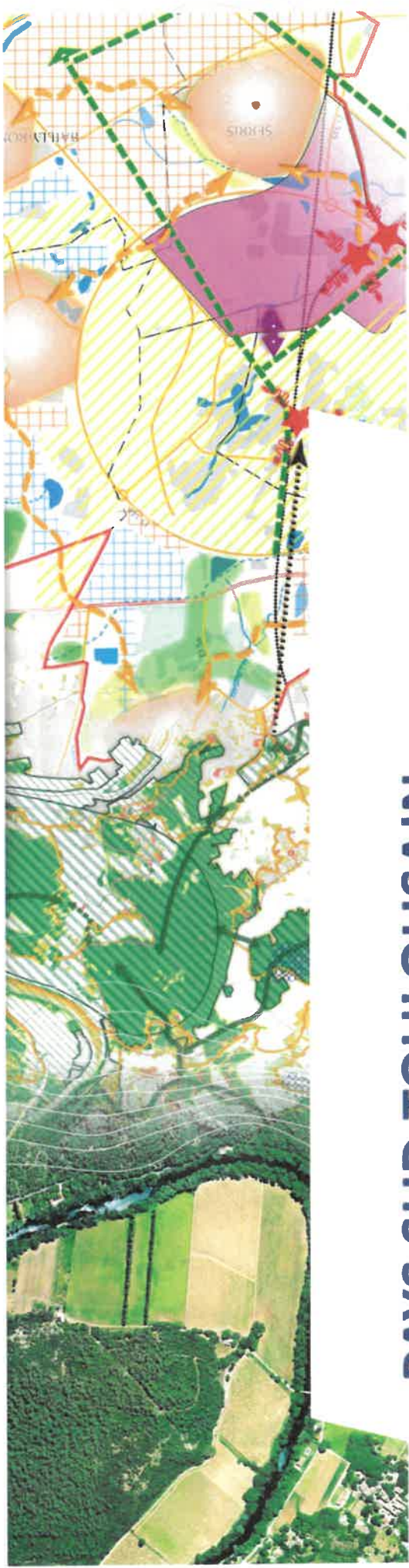
Cf diaporamas respectifs

Annexe 2 – Maquette financière 2021

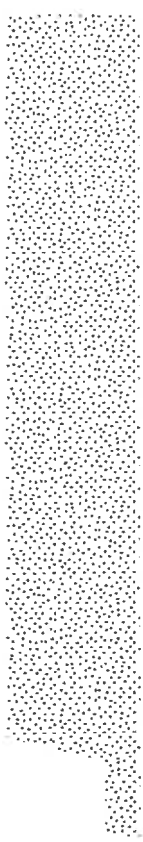


CITADIA

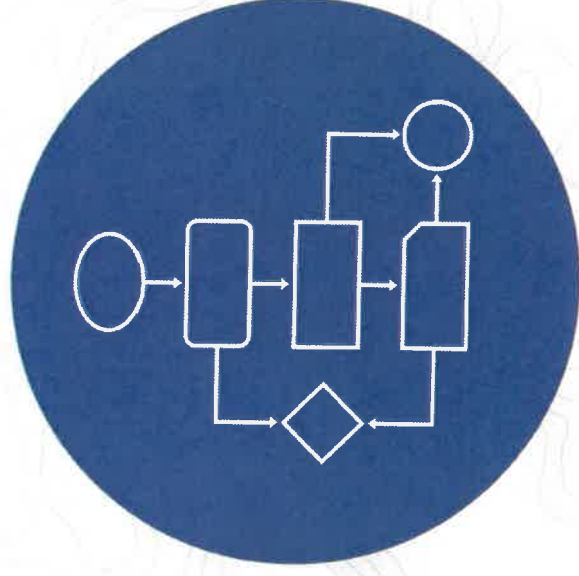
une société
du groupe  SCET
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
D'ÉCONOMIE SOCIALE



PAYS SUD TOULOUSAIN PROJET DE TERRITOIRE



- **Projet de territoire Pays Sud Toulousain**



**POUR UN PAYS SUD TOULOUSAIN
DYNAMIQUE, SOLIDAIRE ET ATTRACTIF**

UNE STRATÉGIE GLOBALE ET PARTAGÉE AMITIÉUSE

Le Pays Sud Toulousain assure de longue date une mission de **prospection et de projection** sur le court, moyen et long termes, pour le compte de ses collectivités membres.

La définition d'un projet de territoire correspond à son **rôle de fédérateur et d'animateur** en définissant et en implémentant une feuille de route commune aux différentes collectivités. Ses capacités de **médiation** et de **mutualisation** sont mises à disposition de ses composantes pour la définition des enjeux et des stratégies à déployer sur le territoire en cohérence et en cohésion.

Le précédent projet de territoire valait pour la période 2014 – 2020. En 2021, le temps était venu de l'actualiser et de le renouveler. Pour ce faire, assisté du Bureau d'Etudes CITADIA, et en **association étroite avec le Conseil de Développement (CoDev)** du Pays Sud Toulousain, le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)** du Pays Sud Toulousain a procédé à un **bilan** de la mise en œuvre de ce projet de territoire, notamment à travers les différentes actions menées par ses soins, en particulier dans le cadre du **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte / TEPCV**, du **Plan Climat Air Energie Territorial / PCAET**, du **Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT**, sans oublier les **contractualisations** dont il était responsable avec les principaux partenaires financiers du territoire que sont **l'Union européenne** (programme LEADER), **l'Etat** (Contrat de Ruralité), le **Conseil régional d'Occitanie** (Contrat Territorial d'Occitanie) et le **Conseil départemental de Haute Garonne**. Concomitamment, ont été réalisés un **diagnostic** succinct du territoire et un état des lieux des **projets de ses collectivités**, à commencer par les **3 Communautés de Communes** fondatrices du Pays Sud Toulousain que sont **Bassin Auterivain, Cœur de Garonne et Volvestre**.

La démarche d'élaboration d'un nouveau projet de territoire est donc largement **partagée**, à commencer par les acteurs du territoire, y compris ses **habitants à travers le CoDev**, qui en est le relai institutionnel auprès du PETR et des collectivités locales. Ce dernier a en effet participé à la réflexion, à la prospection et à la projection nécessaires à ladite démarche, aboutissant de la sorte à des propositions qui ont naturellement été intégrées au nouveau projet de territoire. Son **implication** se poursuivra naturellement dans la **phase de mise en œuvre** de la présente feuille de route ainsi constituée. D'autant plus que la **démocratie participative est un principe constitutif du Pays Sud Toulousain**, renforcé par la loi MAPTAM de 2015 qui a institué les PETR. Par son biais et grâce à lui, **les citoyens seront plus que jamais informés et concertés**, tout particulièrement dans le processus de révision du SCoT.

UNE STRATÉGIE GLOBALE ET PARTAGÉE AMITIEUSE

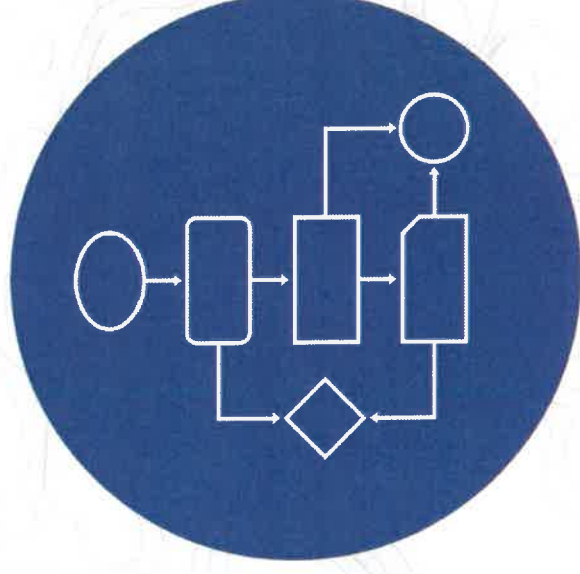
Le SCoT constitue précisément le **pendant opérationnel du présent projet de territoire**, en cela qu'il vise à le préciser et à l'implémenter en termes **d'urbanisme**, et au-delà, **d'aménagement territorial**. L'enjeu clé est une **maitrise** et une **orientation** visant à en améliorer la **qualité** et à garantir de la sorte un **cadre de vie à la fois agréable et pérenne**, ce, pour tous les habitants, en tenant compte des évolutions démographiques actuelles et à venir, notamment la **rurbanisation** et le **vieillissement**. La révision du SCoT prévue sur la période 2022 – 2023 est donc intimement connectée au présent projet de territoire, qui non seulement doit **l'intégrer**, mais aussi **le projeter** dans toutes ses composantes.

En définitive, la démarche partagée sur toutes ces bases a permis l'identification de **fondamentaux renouvelés** d'une vision territoriale **ambitionnant une croissance verte, durable et inclusive**, gage d'une **économie locale diversifiée, solide, dynamique, pourvoyeuse d'emplois de proximité non délocalisables** :

- **Autosuffisance énergétique / filières vertes**
- **Services à la population / santé**
- **Mobilités / économie locale**
- **Culture / patrimoine**

Ces quatre fondamentaux constituent le **socle commun** de la stratégie territoriale pour les années 2021 - 2027. Chaque élément est lié et la coordination de chacun d'entre eux permettra la construction d'un territoire **résilient** (face aux défis actuels et futurs), **dynamique** (développement endogène), **équilibré** (dans ses composantes), **rayonnant** (par delà ses frontières) et **attractif** (pour les populations et acteurs), plaçant le « **bien-vivre ensemble** » au cœur de son projet et où ses caractéristiques **rurales** sont capitalisées en ce sens.

- **Projet de territoire Pays Sud Toulousain**



CHAPITRE 1 : TENDRE VERS UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE ET DÉCARBONÉE

1 • •

CONTEXTE

L'ensemble du Pays Sud Toulousain partage l'ambition de **construire un territoire résilient et respectueux de l'environnement.**

Cette ambition n'est pas nouvelle et doit monter en puissance à l'aube des années 2020.

Le Pays Sud Toulousain est déjà **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)**, ce qui lui a permis de développer stratégiquement des mesures ciblant la question spécifique de la consommation d'énergie : son optimisation, des travaux de rénovation ou encore la sensibilisation des usagers constituent tout autant d'éléments moteurs de cette démarche volontaire et forte.

En a découlé spécifiquement un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** visant à coconstruire une stratégie partagée autour d'un scénario ambitieux : « devenir un territoire à énergie positive en 2050 ». **Il s'agit d'aller au-delà de l'autonomie énergétique**, en atteignant un niveau de production d'énergies renouvelables supérieur aux consommations locales. Le socle de la sobriété énergétique est consolidé par le **développement du potentiel de l'économie verte locale**, via notamment les circuits courts et les énergies renouvelables, des mobilités responsables et inclusives et par l'adaptation au changement climatique.

Les enjeux environnementaux et énergétiques font ainsi déjà consensus auprès des différents acteurs et même au sein des différents enjeux sectoriels ayant pu être identifiés par le Pays Sud Toulousain ou ses différentes intercommunalités.

Ces éléments rentrent en cohérence avec ce qui constitue l'identité du territoire mais sont également liés avec les aspirations des élus et des citoyens à un territoire résilient (capable de surmonter les défis, voire de les exploiter à bon escient) **et inclusif** (exemple de la prise en compte de la précarité énergétique) **plaçant la qualité de vie au centre de ses préoccupations.**

Le Pays Sud Toulousain est le coordinateur de la transition énergétique et écologique. Il a vocation à **rassembler et favoriser toutes ces dynamiques existantes, autour d'une logique d'ensemble intégratrice.** Son échelle en fait l'acteur territorial pour construire une stratégie pertinente et durable.

Le territoire est ainsi voué à identifier un ensemble d'enjeux et de sujets liés à la question de la transition énergétique. Il vise en cela un ensemble d'actions capable de répondre au défi suivant :

Comment atteindre une économie responsable et décarbonée?

TENDRE VERS UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE ET DÉCARBONÉE

STRATÉGIE

	DECLINAISONS	ACTEURS CONCERNÉS	PISTES D'ACTIONS ENGAGÉES OU POTENTIELLES (NON EXHAUSTIF)
Orientation 1 Préserver et gérer efficacement les ressources renouvelables en matières premières et en énergie	Axe 1 Connaître, anticiper et maîtriser les ressources (eau, bois, cultures...) comme les risques	PETER + partenaires institutionnels et financiers (PIF) = Etat, Région, Département, autres	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Etudes et projections (ex hydroélectricité), notamment dans le cadre du SCOT et du PCAET (Schéma Directeur Energie) ➢ Plans de préservation durable et de gestion efficiente (ex Charte forestière, Projet Alimentaire Territorial / PAT...)
	Axe 2 Accompagner les pratiques vertueuses des collectivités locales (aménagement, rénovations, constructions, matériaux recyclés, biosourcés...)	PETER, collectivités locales (CL) et SDEHG + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Service Energie Climat (SEC) avec notamment chargés de mission dans l'accompagnement des collectivités locales (ex CEP) et "chaleur renouvelable"
	Axe 3 Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les entreprises sur des pratiques plus durables (information, formation, aides, déploiement des filières vertes...)	PETER, CL et entreprises + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➢ SEC, en lien notamment avec le Guichet Renov'Occitanie ➢ Veille réglementaire et technique ➢ Prévention et recyclage des déchets ➢ Sobriété énergétique ➢ Education à l'environnement ➢ Ecogestes
Orientation 2 Stimuler les filières vertes, en particulier la production d'énergies renouvelables (solaire, bois, eau, vent et géothermie) en vue d'une autosuffisance énergétique à terme	Axe 1 Accompagner les collectivités locales dans un objectif d'exemplarité et dans un rôle moteur	PETER et CL + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Service Energie Climat (SEC) avec notamment chargés de mission dans l'accompagnement des collectivités locales (ex CEP) et "chaleur renouvelable" : photovoltaïque, solaire, géothermie... ➢ Politique d'accueil des entreprises (zones dédiées, planification, exploitation des friches...)
	Axe 2 Encourager et soutenir l'investissement privé dans les ENR et l'économie circulaire	PETER, CL et entreprises + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➢ SEC, dont chargé de mission "chaleur renouvelable" ➢ Schéma directeur des ENR, observatoire de territoire ➢ Appui à l'innovation (matériaux, hydrogène, recyclage...) et aux initiatives citoyennes (labels...) ➢ Exploitation des friches, notamment industrielles et commerciales ➢ Mise en réseau et partenariats ➢ Observatoire de territoire / SIG ➢ Agriculture : méthanisation, solaire...
	Axe 3 Favoriser la formation et l'emploi dans les filières vertes (agriculture, ENR, recyclage...)	PETER, CL et entreprises + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➢ SEC, en lien avec la labellisation Renov'Occitanie ➢ Partenariats avec Pôle Emploi et organismes de formation ➢ GPECT Pays ➢ Agriculture : innovations techniques et méthodologiques, circuits courts...

Préserver et gérer efficacement les ressources renouvelables en matières premières et en énergie

La construction d'un territoire **résilient** et **autosuffisant** nécessite d'améliorer toujours plus l'approche du territoire de ses ressources disponibles, actuelles et futures, tant en matières premières qu'en énergie. Il s'agit de **connaître, projeter, maîtriser et optimiser ses ressources, pour le bien commun**.

Cette stratégie rentre en cohérence avec ce qui fait **l'identité du territoire**, mais aussi avec les nombreuses aspirations des élus et des citoyens pour un **développement raisonné, équilibré et harmonieux**.

Le Pays Sud Toulousain souhaite ainsi s'inscrire dans une démarche **d'implication de l'ensemble des acteurs** : des collectivités territoriales aux particuliers en passant par les entreprises.

Ce rôle de **moteur** et **d'incitateur** que souhaite jouer le Pays Sud Toulousain s'ancre dans une volonté d'agir :

- sur les **pratiques** en termes énergétiques et environnementales ;
- mais aussi sur les **perceptions** et **représentations**, individuelles comme collectives.

Axe 1 – Connaître, anticiper et maîtriser les ressources (eau, bois, cultures...) comme les risques

Afin de construire un territoire plus résilient, le Pays Sud Toulousain souhaite **mieux connaître les ressources** (naturelles, mais aussi nées de l'activité humaine, tels les déchets qu'il convient tout à la fois de réduire en amont et d'exploiter en aval) **et réalités** (forces et faiblesses, atouts et menaces ; tenant notamment compte des risques de toute origine, naturelle ou humaine) qui le composent, **ainsi que leurs évolutions prévisibles**.

Il agit ainsi autour de deux approches :

- la **mise en place d'études et de projections** afin de mieux cerner son territoire, ses aménités, leur devenir et les enjeux pouvant être liés ;
- la définition de **stratégies globales** à l'échelle du territoire sur des enjeux clés (charte forestière, Projet Alimentaire Territorial / PAT...).

La connaissance des différentes ressources présentes et leur implication sur l'écosystème territorial au sens large – tant sur le domaine strictement environnemental que social, professionnel... – permet une meilleure **perception** des problématiques présentes et futures.

Cette capacité de prospective permet ainsi au territoire :

- **une connaissance et une maîtrise accrues des ressources présentes et à venir** sur le territoire, avec une attention particulière à l'eau ;
- une **gestion efficiente** sur le long terme ;
- une **perception systémique de ces questions environnementales**, permettant de les intégrer autour de sujets plus vastes (cadre de vie, développement économique...).

Axe 2 – Accompagner les pratiques vertueuses des collectivités locales (aménagement, rénovations, constructions, matériaux recyclés, biosourcés...)

Pour construire un territoire résilient autosuffisant sur la question énergétique, le Pays Sud Toulousain souhaite promouvoir toutes les pratiques vertueuses chez les collectivités locales.

Pour les collectivités locales, l'enjeu est triple :

- Un **intérêt financier** évident : la diminution des dépenses énergétiques permise par la rénovation des bâtiments publics plus efficaces ou la mise en place de pratiques plus vertueuses représente des économies importantes.
- Un **intérêt écologique** d'autant plus important : l'exemplarité des collectivités locales sur la question environnementale s'illustre par une diminution des Gaz à Effet de Serre ou GES, et s'inscrit plus généralement dans une démarche améliorative du cadre de vie.
- Un **intérêt économique** naturellement induit : les collectivités locales sensibilisées à ces questions jouent un effet levier de premier plan sur l'ensemble du territoire, en alimentant directement en chantiers les entreprises locales concernées, dans le respect des règles liées aux marchés publics, et en incitant les autres acteurs à suivre leur exemple.

- Le Pays Sud Toulousain apparaît comme l'échelle idéale pour porter l'ingénierie nécessaire auprès de toutes les Communes, qui ont confirmé leur intérêt et leur souhait en la matière à l'achèvement de la mission conduite jusqu'en 2021. Cet accompagnement s'effectue au travers de deux angles :
- L'orientation vers des **solutions techniques** (isolation, rénovation...) et des **aides financières** possibles ;
 - Le **suivi des projets** et la promotion plus générale des « **bonnes pratiques** » environnementales.



Le Pays Sud Toulousain a mis en place un « Conseil en énergie partagé » [...] Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Source : Portail culture ; <https://www.culturesudtoulousain.fr/>



Axe 3 – Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les entreprises sur des pratiques plus durables (information, formation, aides, déploiement des filières vertes...)

Le Pays Sud Toulousain est également proactif sur la **sensibilisation des citoyens et des entreprises** à des pratiques plus durables (Guichet Rénov’Occitanie notamment, que les élus ont souhaité maintenir en son sein, reconnaissant son efficacité et sa pertinence, au plus près du terrain).

Comme pour les collectivités locales, le Pays Sud Toulousain participe à leur **mise en relation** avec une ingénierie spécialisée sur la question, alliant là-aussi conseil, orientation et suivi des projets ainsi encouragés et développés. Cette mise en relation participera à la construction d’un territoire exemplaire sur la question environnementale.

Les **intérêts économiques et environnementaux** pour le territoire se retrouvent également sur cet axe, car, de même que l’action des collectivités locales, la sensibilisation et la mobilisation de tous ces acteurs favorisent la structuration et le déploiement des filières vertes du territoire, avec un impact socio-économique évident sur le terrain.

Tout cela participe plus généralement à la **mise en relation** des acteurs, la **promotion des bonnes pratiques**, la **communication sur les dispositifs existants** : le rôle de **moteur et d’incitateur** incarné par le Pays Sud Toulousain.

Rénov’Occitanie
Ma rénovation énergétique

“

Vos factures énergétiques sont élevées ?
Vous avez froid l’hiver et chaud l’été ?
Votre logement est mal isolé ?

Vous vous demandez : « Comment améliorer l’isolation de votre logement ? » ou « Quels sont les systèmes de chauffage performant à installer ?
Mais encore, « Comment financer mon projet ? »

Le guichet Rénov’Occitanie du Pays Sud Toulousain vous renseigne sur votre projet de rénovation.

”

Source : <https://www.culturesudtoulousain.fr/>

Stimuler les filières vertes, en particulier la production d'énergies renouvelables (solaire, bois, eau, vent et géothermie) en vue d'atteindre l'autosuffisance énergétique à terme

Le territoire du Sud Toulousain a vu l'apparition et le développement de filières vertes ces dernières années, dans le cadre notamment d'une **économie circulaire, sociale et solidaire**. Le PETR et ses collectivités ont intérêt et vocation à les soutenir et à les accompagner, de manière à induire, multiplier et pérenniser des **activités humaines moins consommatrices** (usage raisonnée des ressources, internes comme externes ; prévention mais aussi utilisation des déchets comme matière première ou source d'énergie...), **moins polluantes, plus soutenables, et davantage créatrices d'emplois locaux de qualité**.

La mise en place d'une **production locale d'énergies renouvelables** est vue comme le sujet clé pour tendre vers l'autosuffisance énergétique du territoire : la diminution de l'empreinte carbone des activités, la mise en place d'une production énergétique locale, la création d'emplois, la diversification des activités... tous ces éléments constituent un ensemble d'enjeux liés à l'orientation souhaitant être donnée par le territoire.

Au regard de ses composantes et ressources naturelles, le territoire a la chance de pouvoir compter et déployer de **nombreuses sources d'énergies renouvelables**, dans le cadre d'une gestion raisonnée, pertinente et pérenne, fondée sur les projections et stratégies citées préalablement :

- Solaire : ensoleillement privilégié du Sud de la France,
- Bois : nombreuses forêts disséminées sur le territoire,
- Hydraulique : pluviosité et approvisionnement des Pyrénées,
- Éolien : couloir venteux du Sud-Ouest et espaces dégagés,
- Géothermie : sol exploitable
- Méthanisation, et plus généralement exploitation thermique des déchets et autres résidus.

Désireux de **construire un schéma d'approvisionnement énergétique responsable et performant**, le Pays Sud Toulousain est ainsi proactif sur la question en incitant les particuliers, les acteurs privés et les différentes collectivités locales à aller en ce sens. Plus globalement, la mise en place d'énergies renouvelables à l'échelle locale s'inscrit dans la volonté de **durabilité** du territoire. Cette volonté se décline sur une majorité de ses actions et sous-tend ses différents projets.

Axe 1 – Accompagner les collectivités locales dans un objectif d'exemplarité et dans un rôle moteur

Rejoignant les éléments avancés précédemment, le Pays Sud Toulousain détient l'ambition de rendre le territoire **exemplaire** sur les questions énergétiques.

Les volontés globales affichées en terme environnemental conduisent logiquement les collectivités locales à la plus grande exemplarité possible, étant les **locomotives d'une généralisation de ces pratiques** sur l'ensemble du territoire.

Au-delà des pratiques vertueuses citées plus haut, il revient en effet aux collectivités locales de « **donner le la** » sur le volet productif en se dotant **pour elles-mêmes de capacités** via l'équipement de leur patrimoine, et en **favorisant l'implantation comme le déploiement des entreprises** via leur politique d'accueil (zones dédiées elles-aussi à tendance responsable et exemplaire, immobilier d'entreprise, planification, exploitation des friches, pépinières...).

Le Pays Sud Toulousain a vocation là-aussi à les accompagner, déclinant avec elles la stratégie partagée du territoire, au moyen de **dispositifs extérieurs et de démarches internes**.

Tous ensemble, Pays et collectivités peuvent et doivent ainsi **inciter la filière locale de production d'énergies renouvelables à se structurer et à grandir**.

TENDRE VERS ÉCONOMIE RESPONSABLE ET DÉCARBONÉE

ORIENTATION 2

Axe 2 – Encourager et soutenir l'investissement privé dans les EnR (agriculture incluse : méthanisation, solaire...) et l'économie circulaire

Le territoire possède d'ores et déjà une filière EnR en **cours de construction** (bois énergie, géothermie, solaire notamment).

Les acteurs publics identifient le développement de cette filière comme **indispensable** dans leurs projets politiques. La coordination du Pays Sud Toulousain et des intercommunalités permet la mise en place d'une filière d'énergie locale en lien avec les ambitions fixées.

La labellisation TEPCV du territoire depuis 2015 est un atout phare pour des **projets durables**. L'ambition du Pays Sud Toulousain d'atteindre **100% de production d'électricité renouvelable d'ici 2050**, dispose d'un **levier décisif** grâce à différentes sources de financements relevant d'une vision stratégique globale et partagée.

Plus généralement, le territoire soutient et favorise toute initiative favorisant le développement des énergies renouvelables, en tenant compte de la coordination nécessaire entre les **investissements privés** et les **acteurs publics**.

En parallèle, le Pays Sud Toulousain ne manque pas d'atouts et notamment de ressources (au sens large) pour déployer une **économie circulaire, à la fois sociale et solidaire**, notamment à travers le **recyclage** (des matériaux, des déchets, des friches...). Besoin est de bien les identifier, les cerner, en appréhender et en **développer tout le potentiel**.



Axe 3 – Favoriser la formation et l'emploi dans les filières vertes (agriculture incluse)

Dans une volonté stratégique de penser la question des filières vertes, le territoire souhaite également **favoriser l'emploi lié**.

Tous les domaines sont ainsi concernés, dont l'agriculture par l'évolution d'un modèle agricole **plus durable** (production d'EnR, filière bio, circulaire, basé sur des circuits-courts, avec des pratiques plus durables...).

La formation de professionnels de l'économie verte participera à matérialiser la volonté de **résilience**. La **mutation** en cours sur de nombreux secteurs professionnels au regard des enjeux environnementaux sera ainsi négociée par le territoire à l'aide de **professionnels acculturés** à l'ensemble des enjeux et pratiques nécessaires. Les **enjeux économiques** derrière la constitution de filières vertes sont également très importants.

Au travers de ces outils de formation, l'ambition environnementale du territoire est ainsi **totale** : de la sensibilisation des citoyens et des collectivités aux sujets environnementaux et énergétiques en passant par la construction d'un monde professionnel gravitant autour de l'économie verte, la durabilité du territoire se construit selon une **vision globale**.

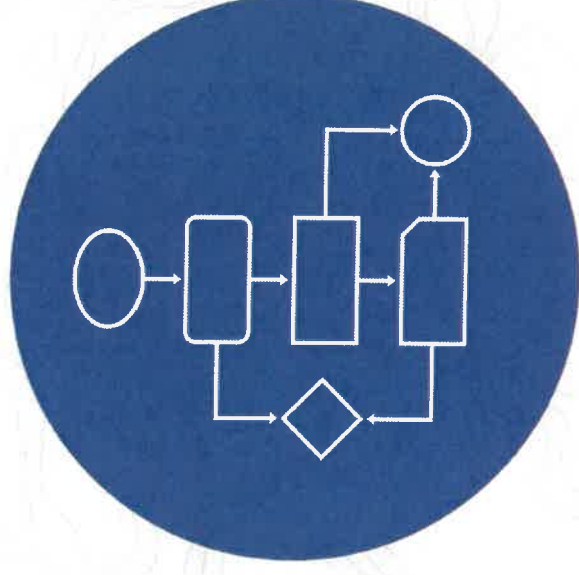
“

Le PCAET entend relever deux défis dans un même mouvement : l'emploi et le climat. En effet, la collectivité vise le développement d'un emploi local tourné sur la transition énergétique et écologique. Il s'agit de construire autrement les processus par lesquels le territoire importe, consomme, transforme et exporte les énergies, les matières et les déchets. Avec des circuits courts, on peut favoriser l'émergence d'une économie décarbonée assise sur la création d'emplois non délocalisables.

”

Source : Livre 3 PCAET Pays Sud Toulousain

- **Projet de territoire Pays Sud Toulousain**



2 • **CHAPITRE 2 : UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION**

CONTEXTE

La qualité de vie, socle essentiel pour le Pays Sud Toulousain à un niveau toujours plus haut, pour garantir le « bien-vivre ensemble » de ses habitants présents et futurs, passe par un **environnement favorable et durable**, à savoir des **écosystèmes naturels, humains et socio-économiques répondant aux aspirations et aux besoins des différentes catégories de population, en particulier en matière d'éventail et de qualité de services.**

Le Pays Sud Toulousain vise un **territoire identifié et reconnu pour la densité, la qualité et l'accessibilité des services, tant publics que privés, qui y sont déployés pour ses résidents, actuels comme à venir**, l'attractivité passant par ce maillage tertiaire plus indispensable que jamais en milieu rural. Il souhaite ainsi renforcer et déployer une politique percutante prenant en compte et exploitant les spécificités du territoire.

Cette ambition trouve déjà de nombreux échos dans les initiatives existantes, locales ou plus globales. Mais elle mérite d'être repensée, actualisée et renouvelée. Avec une **attention particulière à la santé**, qui plus est à l'aune de la crise sanitaire déclenchée début 2020.

La mise en place d'un **Contrat Local de Santé (CLS)** est l'élément clé en ce domaine, à fin de renforcer la qualité de la

politique de santé dans un territoire rural où les problématiques de santé sont spécifiques. La proximité de l'offre de santé de l'aire urbaine toulousaine souhaite également être intégrée selon des logiques de complémentarité.

Un diagnostic local de santé a ainsi été élaboré en vue de coconstruire un bilan avec les habitants vers un programme d'actions concertées et coordonnées entre les différents acteurs.

L'enjeu sanitaire rentre dès lors dans une logique plus globale de promotion du « bien-vivre ensemble » sur le territoire, en s'articulant autour d'actions relatives aux mobilités et aux transitions.

Le Pays Sud Toulousain doit finalement se donner les moyens pour répondre au défi suivant :

Comment garantir un territoire performant en services à la population?

UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES A LA POPULATION

STRATÉGIE

	INTITULÉ DE L'AXE	ACTEURS CONCERNÉS	PISTES D' ACTIONS ENGAGÉES OU POTENTIELLES (NON EXHAUSTIF)
Orientation 1 Renforcer le maillage des services (publics et marchands, commerce et artisanat locaux inclus) et équipements (sportifs, culturels, ludiques, sociaux...)	Axe 1 Etayer l'offre de services et équipements, en particulier à destination des espaces ruraux, depuis et hors des centralités	PETR, CL et entreprises + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat des lieux et prospective : observatoire de territoire / SIG ➤ Diffusion, extension, complétude de l'existant (ex programmes de revitalisation des centres-bourgs) ➤ Réponse aux besoins en espaces, équipements, formation, emploi, mise en réseau, dynamique partenariale
	Axe 2 Faciliter l'accès pour tous à ces services et équipements (sédentaires ou nomades / à domicile)	PETR et CL + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication, promotion, diffusion, itinérance ➤ Accessibilité physique et numérique (ex France Services)
	Axe 3 Favoriser l'inclusion de tous en prenant en considération les besoins particuliers, avec focus sur la jeunesse (notamment scolaires), le grand âge et le handicap	PETR et CL + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien à domicile des seniors ➤ Développer les liens et les solidarités, notamment intergénérationnelles ➤ Favoriser les expérimentations ➤ Politiques de l'habitat (PLH, SCoT) et des espaces publics (charte...)
	Axe 4 Développer des logiques de complémentarité avec l'offre de santé de la métropole toulousaine et promouvoir les initiatives de solidarité locales	PETR, CL concernées et acteurs privés / publics + Etat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Equipements ➤ Projections, attractivité ➤ Communication, promotion ➤ Mise en réseau et collaborations (ex des maisons de santé pour les premières urgences...) ➤ Soutenir l'emploi local (aides-soignants, infirmières...)
Orientation 2 Agir pour la santé de tous, en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS)	Axe 1 Compléter et enrichir l'offre existante dans les polarités, pour de véritables pôles de santé sur le territoire	PETR, CL et acteurs privés / publics + Etat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudes et partenariats ➤ Accessibilité (physique et numérique) ➤ Actions bénévoles, réserves citoyennes...
	Axe 2 Agir en faveur de l'éducation à la santé, la prise en compte de la santé mentale, d'une alimentation de qualité et du sport au quotidien	PETR et CL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Orientations agricoles du SCOT ➤ Soutien aux filières agricoles locales ➤ Paris 2024
	Axe 3 Développer la e-santé, en notamment la télémédecine, à domicile ou à proximité	PETR et acteurs privés / publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation et formation des divers publics aux problématiques de santé ➤ Téléconsultations, dématérialisation des actes, itinérance

Renforcer le maillage des services et équipements existants

Le territoire dispose d'un certain nombre de **services (publics / mis en œuvre par les collectivités locales à destination des ménages et acteurs institutionnels ; et privés, issus du secteur marchand, des services à la personne, au commerce et à l'artisanat locaux) et d'équipements** (pour toute activité individuelle ou collective, bien souvent assurés par les collectivités, tels les équipements culturels, sociaux, sportifs ou ludiques, communaux ou intercommunaux), **qui se concentrent surtout autour de ses centralités**. La difficulté du territoire de garantir leur diversité, leur qualité et leur accessibilité repose sur sa **configuration bicéphale**, à la fois **rurale et périurbaine** : certains espaces souffrent dès lors d'une **désertification de services de proximité** au profit d'autres affichant une plus grande densité démographique.

Le **maintien** et le **développement** de ces services et équipements relèvent d'un ensemble d'enjeux concernant aussi bien des questions sociales et économiques, ou encore d'attractivité du territoire au sens large.

L'innovation, la mutualisation, la numérisation ou encore l'itinérance sont tout autant d'angles pour renforcer et assurer tout ce qui est finalement indispensable à un **cadre de vie agréable et durable, pour tous**.

La fracture territoriale est ainsi une cible privilégiée de l'action du Pays Sud Toulousain, notamment auprès **des personnes les plus vulnérables à la marginalisation**.

Tout cela constitue les bases d'une stratégie globale du territoire visant **l'inclusion de tous**.

UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION

ORIENTATION 1

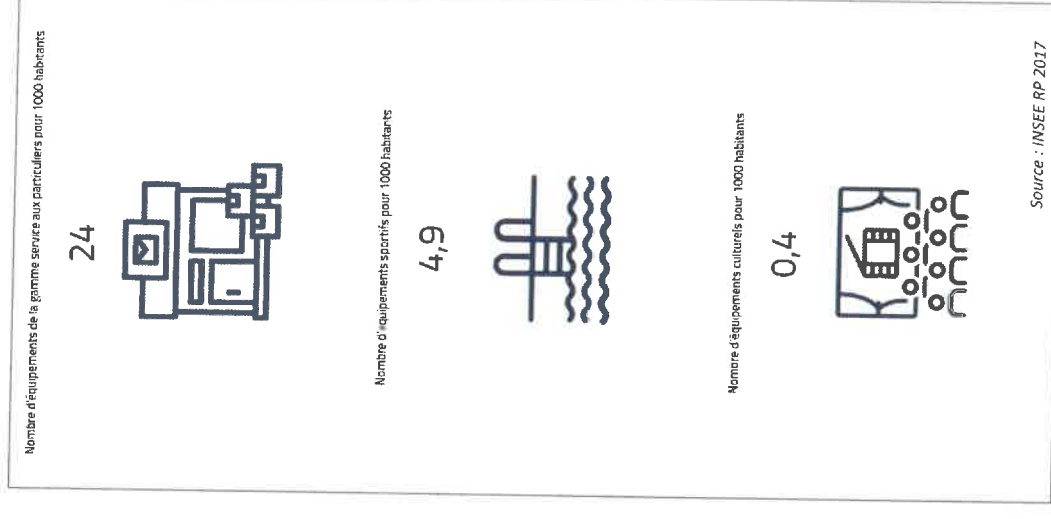
Axe 1 – Etoyer l’offre de services et d’équipements, en particulier à destination des espaces ruraux, depuis et hors des centralités

Le territoire dispose d’une présence de services et d’équipements de proximité toujours vivace. Le Pays Sud Toulousain ambitionne de **les préserver, les compléter et les rendre accessibles à tous et partout**, tant dans les espaces ruraux que dans les centralités composant le territoire.

Plusieurs problématiques se croisent et font du renforcement de l’offre de services et d’équipements de proximité un sujet clé : les questions **sociales, d’accompagnement de certaines tranches de la population** (personnes âgées, jeunes, handicapés, demandeurs d’emploi...), **économiques** ou encore **environnementales** motivent ce renforcement, qui peut prendre **différentes formes**, emprunter **diverses modalités**, mais toujours dans le souci d’être **au plus proche de la population**.

La **désertification des services** (y compris publics) – menaçant certaines parties du territoire et étant déjà une réalité pour d’autres – représente ainsi un danger à la fois sur la **qualité de vie** pour la population résidente mais aussi pour **l’attractivité** du territoire, dont la croissance démographique a toujours été stimulée par un solde migratoire excédentaire. La diminution récente de cette croissance démographique pourrait se retrouver accentuée par une **absence de services**.

Le souci d’équilibre de **l’ossature territoriale** entre les polarités et les espaces ruraux est également intégré dans les réflexions du Pays Sud Toulousain.



UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION

ORIENTATION 1

Axe 2 – Faciliter l'accès pour tous aux services (sédentaires ou nomades / à domicile)

La configuration territoriale pose légitimement la question de **l'accès aux services pour tous, partout et à tout moment**. Ce qui revient à viser la diffusion la plus large.

En plus de leur démultiplication, le Pays Sud Toulousain promeut **l'itinérance des services et des initiatives**, qui permet de répondre aux besoins des populations éloignées de certains d'entre eux et pouvant ainsi être confrontées à un sentiment d'abandon d'autant plus fort en cas de fracture numérique. Cette volonté répond également aux problématiques de coût empêchant **l'installation de services fixes en milieu rural** (tant pour les services marchands que pour ceux publics). Une logique d'« **aller vers** » qui est promue sur l'ensemble du territoire et sur tous les types de services possibles.

Au-delà de l'itinérance, le Pays Sud Toulousain souhaite également faciliter **l'accès aux services sédentaires** : communication, mise aux normes (notamment pour les PMR), mutualisation, mise en place de guichets (type France Services)... sont tout autant d'angles de réflexion et d'action.

L'expérimentation et la mise en place de **partenariats** (publics comme privés) sont soutenues au travers de cet axe stratégique.



CC Cœur de Garonne : « La
Communauté de Communes
Cœur de Garonne affiche
l'ambition :

Des services à la population
pérennisés et accessibles »



Source : *Projet de territoire CC Cœur de Garonne*

UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION

ORIENTATION 1

Axe 3 – Favoriser l’inclusion de tous, avec une focalisation sur la jeunesse (notamment scolaire), grand âge et handicap

Au-delà de promouvoir le **déploiement de services et d’équipements** sur l’ensemble du territoire, le Pays Sud Toulousain cible certaines populations pouvant rencontrer des difficultés diverses d’accès et d’intégration, au sein d’un territoire à dominante rurale, relativement vaste et peu dense : la **jeunesse**, le **grand âge** et les **personnes atteintes de handicap**.

- La mise en place de services et d’équipements dédiés aux jeunes fait l’objet d’un regard particulier par l’ensemble des intercommunalités et de leurs Communes, notamment sur les **questions d’éducation et d’apprentissage**.
- Les personnes âgées sont particulièrement ciblées du fait du vieillissement de la population, avec la volonté de favoriser leur **maintien à domicile** et de **lutter contre leur isolement** via la mise en place d’équipements ou services spécifiques.
- Les personnes en situation d’handicap doivent aussi bénéficier d’une attention spéciale et constante, avec le **rapprochement des services, la mise en place de solutions de mobilités** ou encore la **mise aux normes des services et équipements**, qui sont tout autant d’éléments ciblés par le Pays Sud Toulousain .

Plus globalement, le territoire promeut **l’inclusion de toutes ses populations, dans tous les domaines, pour un « bien-vivre ensemble » renouvelé et garanti**.

“

CC du Volvestre : « Faire connaître à la population, particulièrement aux personnes les plus fragiles, l’offre de services et des associations mises à leur disposition ».

”

Source : Document « Projets structurants » CC du Volvestre

Agir pour la santé de tous, en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS)

Le Pays Sud Toulousain est concerné par de nombreuses problématiques sanitaires qui se superposent et qui font de la santé un élément clé à prendre en compte dans le déploiement d'une offre en services et équipements satisfaisante.

La **situation « d'entre-deux »** du territoire entraîne des problèmes spécifiques sur les services et équipements de santé : le positionnement périurbain a pour conséquence des effets de concurrence avec l'offre disponible sur la métropole toulousaine, par ailleurs difficile d'accès en certains cas ; alors que sa caractéristique rurale entraîne une désertification médicale sur plusieurs secteurs rencontrant de nombreuses difficultés. Cette désertification s'effectue sur des secteurs connaissant un processus de vieillissement en cours, complexifiant davantage la question de l'inclusion de tous.

Plusieurs éléments permettent de faire face à ces problèmes et de structurer une offre de santé locale complète de proximité : le renfort des polarités déjà existantes, la mutualisation des équipements et plus généralement le renforcement de l'accès aux équipements et services médicaux (rapprochement de l'offre, développement de services de mobilité, mise en place de nouvelles pratiques numériques...) constituent des éléments à développer.

Les problématiques de l'alimentation, de l'éducation et de l'urbanisme favorables à la santé sont par ailleurs prégnantes, au point de mériter une attention spécifique et une approche particulière.

Le lien entre les initiatives déjà existantes et celles futures se construit autour du futur Contrat Local de Santé qui vise la réduction des inégalités territoriales et sociales selon une logique englobante entre les différents parties prenantes pour la mise en place de solutions de proximité.

UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION

ORIENTATION 2

Axe 1 – Compléter et enrichir l'offre existante dans les polarités, pour de véritables pôles de santé sur le territoire

Le territoire dispose déjà d'une offre de santé qui se structure autour de **plusieurs polarités** : elles permettent une médecine de proximité répondant à des besoins identifiés.

Le renforcement et la confortation de leur présence est vu comme un élément indispensable pour **l'intégration stratégique** de la question sanitaire sur le territoire.

La question des **spécialistes** constituent également un enjeu majeur : leur présence doit être complétée et étayée sur ces espaces pour en faire de véritables pôles de santé, malgré la proximité de la métropole toulousaine.

Axe 2 – Développer des logiques de complémentarité avec l'offre de santé présente sur la métropole toulousaine et promouvoir les initiatives de solidarité locales

La proximité de la métropole toulousaine a des conséquences sur la **répartition des services et équipements de santé, tout particulièrement en matière de spécialisation**, qui ont tendance à se regrouper autour des grands pôles médicaux toulousains, au détriment du Pays Sud Toulousain. Cette tendance constitue un **élément d'alerte** quant à l'accès à tous aux soins médicaux, car les services et équipements de la métropole ne répondent pas forcément aux attentes et besoins en matière de proximité et de disponibilité.

La coexistence de l'offre de santé présente sur la métropole toulousaine et celle actuelle et future sur le territoire doit faire l'objet de **réflexions conjointes** pour aboutir sur un maillage complémentaire plutôt que concurrentiel, comme cela peut déjà être le cas.

Le territoire affiche par ailleurs une grande diversité d'**initiatives locales**, qu'elles soient **reconnues et identifiées** (par exemple sous forme associative) ou qu'elles s'effectuent de manière **informelle**. Elles permettent d'assurer auprès de toutes les populations un **accès aux soins et aux services** en général, venant combler les manques et difficultés pouvant exister. Elles constituent également un **vecteur de sociabilité** très important, particulièrement auprès des personnes les plus fragilisées en termes de lien social (personnes isolées, âgées, atteintes d'handicap...).

La nature fédératrice du Pays Sud Toulousain est ainsi poussée par la **promotion et l'incitation** des différentes initiatives de solidarités locales. Sa capacité de **coordination** entre les acteurs publics et privés (dont ceux associatifs) constitue un levier décisif dans ce but. Le territoire s'inscrit également sur une logique de **mise en réseau** de ces initiatives : elle permettra une meilleure connaissance et diffusion des actions déjà existantes, et une identification plus aisée par tous des potentialités à réaliser.

Axe 3 – Agir en faveur de l'éducation à la santé, de la prise en compte de la santé mentale, d'une alimentation de qualité et du sport au quotidien

« Mieux prévenir que guérir ». Ce vieil adage, plus actuel que jamais, renvoie notamment à un pan clé de toute politique de santé : **l'éducation du public**. Le Pays Sud Toulousain a vocation à s'adresser à ses populations pour **les sensibiliser, les mobiliser et les former sur tout ce qui peut favoriser la prévention des maladies et autres dégénérescences** : environnement sain, psychologie, gestes qui sauvent, pratiques alimentaires et physiques...

La **santé mentale** est un élément récurrent du diagnostic du Contrat Local de Santé. Pour cause : l'esprit dominant le corps, involontairement ou non, **ses répercussions physiques peuvent être graves**, et entraîner un cercle vicieux enfermant et condamnant les victimes. Il est dès lors impératif de la prendre en compte et de la traiter comme telle dans les orientations et actions sanitaires sur le territoire.

L'alimentation est par nature à la base de la santé des populations, plus par sa qualité que par sa quantité : en fonction de ses caractéristiques, tant dans sa proposition (accès, variété, fraîcheur, richesse en nutriments...) que dans son usage (cuisine, consommation...), elle influence considérablement l'état de santé des populations. **Agir en faveur d'une alimentation appropriée** (en lien avec les producteurs, fournisseurs et restaurateurs, y compris collectifs) **et d'une éducation aux habitudes alimentaires vertueuses** (à l'école, dans les associations, les entreprises...) se révèle dès lors essentiels pour préserver la bonne santé des habitants, et **limiter le recours aux services et équipements de santé**.

Dans la même optique, le sport est fondamental. Il est un fait avéré que nos sociétés de plus en plus sédentarisées et consuméristes dérivent vers une moindre pratique de l'activité physique, pourtant essentielle à l'équilibre des corps et au bien-être des individus. Déployer et rendre accessibles les services et équipements sportifs ne suffisent pas à garantir le minimum vital : **besoin est de promouvoir cette activité physique, occasionnellement** (en saisissant des opportunités tels les Jeux Olympiques) **et régulièrement** (via l'éducation et l'apprentissage des plus jeunes, ainsi que la sensibilisation des autres).

UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION

ORIENTATION 2

Axe 4 – Développer la télémédecine, à domicile ou à proximité

Le déploiement du numérique sur l'ensemble du Pays Sud Toulousain doit être vu comme un moyen de **compléter l'offre de santé** présente sur le territoire.

Une des possibilités liées est de permettre le développement de la **télémédecine, à domicile ou sur des espaces prévus à cet effet**.

Cette pratique permet de **limiter** les déplacements automobiles en tant qu'étalement à l'offre médicale présente. Sans se substituer aux services et équipements médicaux déjà existants, elle permet de **faciliter l'accès** au monde médical, **pallier au manque de personnels** (généralistes comme spécialistes) et plus généralement **être un appui** aux structures médicales déjà existantes.

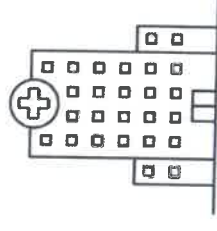
En lien avec le **vieillessement** identifié sur plusieurs secteurs du territoire en particulier, la télémédecine facilite par ailleurs le **maintien à domicile** des personnes fragiles ou en situation de dépendance, tout en assurant leur suivi.

Au-delà des enjeux médicaux, un tel développement peut être ainsi un moyen de **lutter contre l'isolement rural**, faisant écho à des politiques de maintien à domicile déjà existantes auprès de certaines structures.

Sur un territoire où se trouve seulement 1,3 équipement ou service de santé pour 1 000 habitants, le recours à la télémédecine peut donc constituer une **réponse complémentaire** aux autres initiatives sur l'enjeu de la couverture médicale, en lien naturellement avec le **déploiement du très haut débit indispensable**, sur l'ensemble du territoire.

Nombre d'équipements de santé pour 1000 habitants

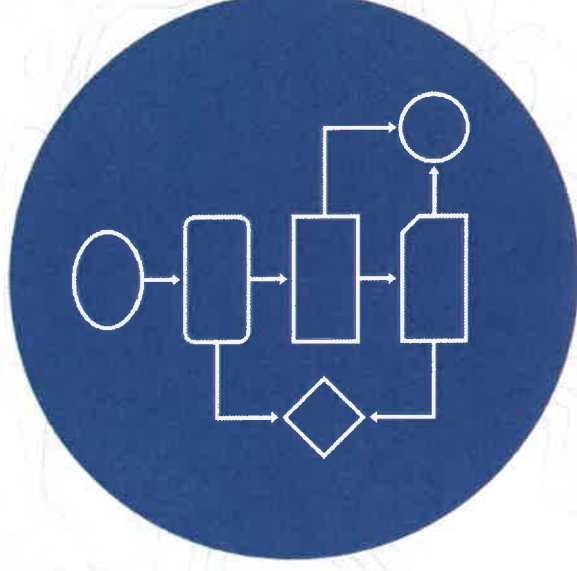
1,3



Source : FINESS 2020

La CC du Bassin Auterivain encourage le maintien à domicile des personnes âgées, en luttant contre leur isolement et en renforçant les services spécifiques (aide à domicile, domotique...).

- **Projet de territoire Pays Sud Toulousain**



3 | • CHAPITRE 3 : POUR UNE MOBILITÉ DIFFÉRENTE, ÉCOLOGIQUE ET PRATIQUE

La configuration territoriale du Pays Sud Toulousain donne une place primordiale à l'automobile.

L'ensemble des acteurs territoriaux identifient cette **dépendance** dans l'accès aux équipements, aux services, à l'emploi, aux loisirs...

L'enclavement des espaces ruraux sur le territoire est une des causes de cette dépendance.

La place de l'aire urbaine toulousaine sur le champ de l'emploi est également un facteur important sur la question des mobilités.

En lien avec une stratégie globale tendant vers un territoire plus durable, de **nombreuses faiblesses** ont été identifiées par le Pays Sud Toulousain et ses intercommunalités.

Dans le souci de **développer une approche globale incontournable sur une question hautement transversale**, le Pays Sud Toulousain a engagé un **Plan de mobilité rurale**, intégrant totalement les problématiques et objectifs du territoire, selon une **logique systémique reliée à la labellisation TEPCV**.

La définition d'une stratégie à l'échéance 2030 et 2040 participe à cette démarche. La richesse de ce document, connecté au SCoT en révision, sert d'appui au projet de territoire sur cette question en ayant clairement cerné les enjeux liés : sociaux, économiques, environnementaux...

Cette question des mobilités est ainsi centrale dans la vie quotidienne des habitants et constitue un point moteur de nombreuses tensions. Le Pays Sud Toulousain mène notamment d'ores et déjà des expérimentations dans le cadre du conventionnement « France Mobilités » avec l'ADEME. L'élaboration d'une stratégie globale, intégrée et systémique contribuera à une réponse du territoire au défi suivant :

Comment assurer une mobilité différenciée, qui soit à la fois écologique et pratique?

POUR UNE MOBILITÉ DIFFÉRENTE, ÉCOLOGIQUE ET PRATIQUE

STRATÉGIE

	INITIULÉ DE L'AXE	ACTEURS CONCERNÉS	PISTES D' ACTIONS ENGAGÉES OU POTENTIELLES (NON EXHAUSTIF)
Orientation 1 Renforcer et accroître les mobilités alternatives	Axe 1 Renforcer l'offre de transports collectifs (TC)	PETR, CL, Tisséo et acteurs privés / publics + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission Mobilités ➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale (Axes A, B et D) ➤ Partenariat avec Tisséo (AOM de la métropole toulousaine) et la Région pour créer des connexions ➤ Transport À la Demande (TAD) ➤ Favoriser les liaisons transversales (notamment entre gares)
	Axe 2 Structurer une offre intermodale (faciliter les transferts d'un mode à l'autre) et intermodale (nœuds de connexion, notamment les gares) autour des TC (existants ou à créer)	PETR, CL, Tisséo et acteurs privés / publics + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission Mobilités ➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale (Axes A, B et D, notamment l'action B1 issu du diagnostic du Plan de mobilité rurale « Optimiser la desserte des transports collectifs régionaux ») ➤ Actions des intercommunalités vers des pôles d'échanges ➤ Partenariat avec Tisséo pour créer des connexions ➤ Observatoire de territoire / SIG ➤ Développement de la logistique multimodale
	Axe 3 Encourager un usage modéré de la voiture (covoiturage, autopartage de véhicules personnels, réservation en ligne de véhicules libres, électrification du parc...) et les déplacements décarbonés	PETR, CL, SDEHG et acteurs privés + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission Mobilités ➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale (Axes A, B et D) ➤ Déploiement, sécurisation, recensement et promotion des aires et bornes dédiées ➤ Outils de mise en relation des usagers ➤ Animation et coordination du schéma directeur cyclable ➤ Soutien au développement des sentiers et pistes avec les Communes et Communautés de Communes
	Axe 4 Miser sur le numérique, l'emploi de proximité et les circuits courts pour diminuer les mobilités non essentielles, et favoriser les transversales ainsi que l'économie locale du territoire	PETR, CL et acteurs privés + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale ➤ Axes de circulation à compléter en transversales ➤ Sensibilisation et incitation du grand public et des entreprises ➤ Plan Alimentaire Territorial ➤ Diffusion et promotion des tiers-lieux ➤ Favoriser l'emploi local
Orientation 2 Permettre la mobilité de tous	Axe 1 Appuyer les initiatives pour la mobilités des personnes les plus fragiles (financièrement, PMR, personnes âgées...)	PETR et CL + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Axe C du Plan de mobilité rurale « Lever les freins aux déplacements des publics rencontrant des problèmes de mobilité » ➤ TAD ➤ Aider la mobilité des demandeurs d'emploi
	Axe 2 Diffuser et promouvoir les offres de mobilités alternatives	PETR et CL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale (Axes A, B et D) ➤ Communication du PETR ➤ Actions relais des intercommunalités

Renforcer et accroître les mobilités alternatives

Le territoire connaît des maux symptomatiques aux espaces concernés par le « tout-voiture ». Ce modèle a de très nombreuses incidences, touchant aussi bien aux domaines **social, environnemental, économique, écologique...** en éloignant ces différents cercles des espaces d'habitats.

Les modes d'habiter et de vivre le territoire gravitent ainsi autour de **l'automobile**.

Ces éléments constituent un défi pour le Pays Sud Toulousain, qui se positionne plus que jamais en instigateur de **nouvelles mobilités plus décarbonées et plus intégratrices**.

Le Pays Sud Toulousain promeut un **changement à la fois sur les modalités de mobilité** (promotion des transports en commun, pratique du covoiturage, autopartage...), mais aussi sur les **causes** de ces mobilités, en poussant à la mise en place de **nouvelles pratiques** limitant le besoin de transport (télétravail, rapprochement des espaces de travail, développement de tiers-lieux et autres services locaux...).

Il souhaite ainsi non pas réduire les mobilités mais les rendre plus **optimales, modérées, inclusives et durables**.



Source : Plan de mobilité rurale Pays Sud Toulousain

Axe 1 – Renforcer l’offre de transports collectifs (TC)

Comme identifié par les trois intercommunalités, le territoire souffre d’un **maillage en transports collectifs peu satisfaisant**.

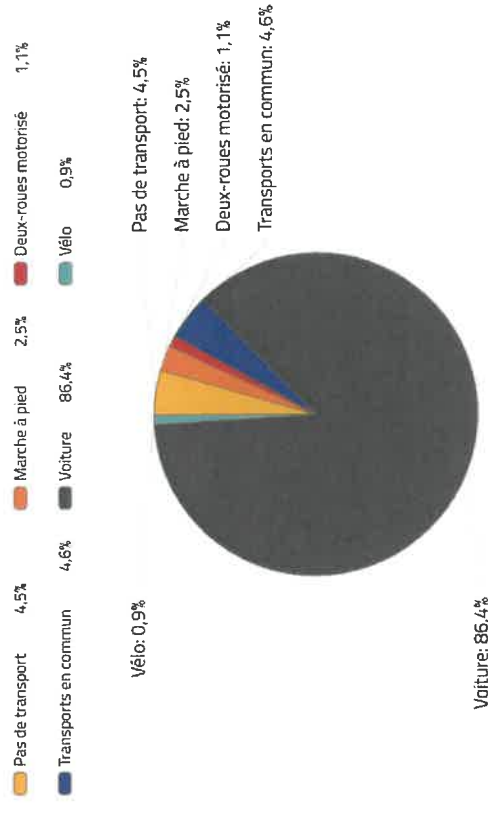
L’offre de transports collectifs représente un enjeu clé que le Pays Sud Toulousain souhaite travailler tout particulièrement. Sa présence en quantité et en qualité au Nord, proche la métropole toulousaine, doit être **généralisée sur l’ensemble du territoire autour de réseaux pensés et sécurisés selon les besoins identifiés** en termes de mobilité.

La **viabilité de cette offre** est un sujet clé que le territoire a tout lieu de prendre en considération.

Conformément aux enjeux identifiés par le **Plan de mobilité rurale**, plusieurs pistes sont envisagées afin de renforcer cette offre : créer de nouvelles lignes, augmenter les cadences, adapter la tarification selon les besoins, s’appuyer sur le réseau ferroviaire déjà existant sur le territoire... Tout autant d’éléments portés par l’ambition du Pays Sud Toulousain. Sa nature **coordinatrice et motrice** sera ainsi mobilisée face aux différentes autorités de transport (à commencer par la Région Occitanie), en vue de partenariats adaptés et efficaces.

La prise en compte des spécificités du territoire – notamment le vieillissement d’une partie de sa population et son caractère rural – pousse aussi au développement de solutions de **transports à la demande** afin de proposer des offres de mobilité pensées pour tous et partout.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018



Source : INSEE RP 2018

POUR UNE MOBILITÉ DIFFÉRENTE, ÉCOLOGIQUE ET PRATIQUE

ORIENTATION 1

Axe 2 – Structurer une offre intermodale (faciliter les transferts d'un mode à l'autre) et internodale (nœuds de connexion, notamment les gares) autour des TC (existants ou à créer)

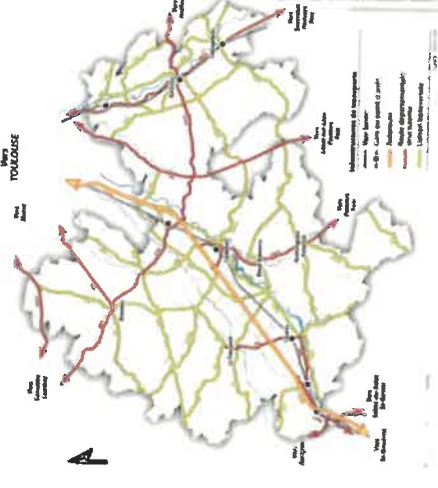
La réalité rurale du territoire entraîne de **fortes disparités** dans la desserte en transports collectifs. **Intermodalité et internodalité** constituent une solution viable pour permettre une mobilité appropriée et durable, voie d'accès à tous des services et équipements.

Il s'agit ici de répondre à plusieurs enjeux :

- **Environnementaux**, par la réduction des trafics automobiles, la diminution de l'impact environnemental des mobilités et l'amélioration globale du cadre de vie (pollution atmosphérique et sonore, réduction du temps passé dans les transports...);
- **Sociaux**, en structurant des alternatives au modèle du « tout-voiture » qui fragilise de nombreuses personnes et crée de nombreuses difficultés sociales (professionnelles, sociales, médicales et plus généralement d'accès aux équipements et services) ;
- **Economiques**, en agissant positivement sur le transport des données, des personnes et des marchandises, condition sine qua non de nos jours d'une activité locale dynamique, pourvoyeuse d'emplois nombreux et pérennes.

Le déploiement de **structures et de services intermodaux et internodaux** doit être pensé selon une logique de **viabilité** (horaires, destinations, temps de trajet, tarif, coordination des différents autorités de transport, développement de la logistique multimodale...), en lien logiquement fort et étroit avec la métropole toulousaine.

Son **organisation** est ainsi un sujet primordial : l'éclatement des responsabilités entre différentes entités (publiques comme privées) nécessite des réflexions et des discussions globales, un cadre à porter par le Pays Sud Toulousain en tant que **structure coordinatrice**.



Source : Syndicat mixte du SCOT Sud Toulousain ; Plan de mobilité rurale Pays Sud Toulousain

Axe 3 – Encourager un usage modéré de la voiture (covoiturage, autopartage de véhicules personnels, réservation en ligne de véhicules libres, électrification du parc...) et les déplacements décarbonés

Sur un territoire où 86,4% des déplacements professionnels s'effectuent en voiture, la **réduction de l'usage de l'automobile** constitue un élément clé sur de nombreux sujets identifiés par toutes les intercommunalités. La **dépendance à l'automobile** est vue par tous les acteurs territoriaux comme une réalité tangible, tant dans l'accès aux équipements, aux services, à l'emploi... Plusieurs enjeux motivent la diminution de l'usage de l'automobile sur le territoire, renvoyant à des sujets **environnementaux et sociaux**.

Conscient de ne pas pouvoir bâtir un territoire sans automobile, le Pays Sud Toulousain s'appuie sur les **innovations existantes et à inventer** autour de l'usage de la voiture afin de limiter l'autosolisme et de penser son usage – incontournable sur un espace rural – de manière plus **optimale** : le développement du covoiturage, de l'autopartage, de la réservation de véhicules en libre service, de l'électrification du parc automobile... constituent tout autant de leviers afin de réduire ses impacts négatifs sur le territoire.

Les **déplacements décarbonés par excellence** correspondent bien évidemment aux **modes doux** que sont la marche (pédbus...), le vélo, la trottinette... Des modes que le Pays Sud Toulousain cherche à favoriser et développer au quotidien, notamment au travers de son Schéma Directeur Cyclable. Il s'agit ici à la fois de **mettre en place et/ou déployer les infrastructures et dispositifs nécessaires**, et **d'en promouvoir et diffuser l'usage** le plus largement possible.

Au vu de ses réalités rurales et périurbaines, le territoire souhaite ainsi **renouveler, réorienter et finalement modérer l'usage de la voiture** par le développement de nouvelles pratiques susceptibles de réduire significativement son empreinte carbone et assurer une qualité de vie remarquable sur la durée.



Source : Petite République ; Aire d covoiturage de Capens

Axe 4 – Miser sur le numérique, l'emploi de proximité et les circuits-courts pour diminuer les mobilités non essentielles et favoriser les transversales ainsi que l'économie locale du territoire

Le Pays Sud Toulousain agit également sur les **causes** entraînant ces besoins de mobilités.

Pour ce faire, deux leviers sont à actionner :

- Le **déploiement du numérique** sur l'ensemble du territoire, **tant en termes techniques** (réseaux, couverture, efficacité...) **que pratiques** (connaissance, maîtrise, usages...). La présence et l'utilisation de connexions Internet satisfaisantes permettra de répondre aux besoins en même temps de limiter les déplacements physiques : c'est le cas notamment avec le **télétravail**, à domicile et dans les tiers-lieux, qui participe à une moindre migration professionnelle pendulaire, principale source de pollution automobile. Plus largement, il permettra la mise en place de services (télémédecine...) limitant à la fois les déplacements automobiles tout en réduisant les inégalités d'accès sur l'ensemble du territoire.
- La **mise en place de circuits-courts** est également un autre moyen pour limiter les déplacements. En plus de diminuer les temps de transports, ces circuits-courts contribuent à renforcer l'économie et la santé locales, notamment sur la question alimentaire. L'intégration de cette question au sein d'initiatives déjà existantes (comme le Projet Alimentaire de Territoire) va en ce sens et participe à rendre le territoire à la fois **plus résilient** mais aussi **plus dynamique**.
- Le Pays Sud Toulousain conserve et renforce l'objectif de **favoriser la création et le maintien d'emplois de proximité**, sur son propre territoire, **non seulement dans une perspective de développement endogène, mais aussi de réduction des migrations pendulaires** responsables d'une grande partie des pollutions déplorées à ce jour. Le tout en lien avec une économie résidentielle (non résiduelle) à tendance circulaire, sociale et solidaire.

À travers les éléments présents sur cet axe, le territoire présente une vision globale sur les mobilités en agissant à la fois sur les **modalités** de déplacement mais aussi sur **les causes** de ces mobilités.

Permettre la mobilité de tous

Le Pays Sud Toulousain souhaite également permettre à l'ensemble de la population d'avoir des solutions de mobilité viable et pratique.

Son action se focalise ainsi d'abord sur les publics fragilisés face aux mobilités automobiles :

- le **troisième âge** ;
- les **personnes atteintes de handicap** ;
- les **jeunes** ;
- les **personnes éloignées de l'emploi** ;
- et plus généralement **toute personne en difficulté financière**, ne pouvant supporter les coûts que représente une voiture.

Tout un ensemble de publics vulnérables que le modèle du « tout-voiture » met en grande difficulté.

Au-delà d'une politique proactive sur le sujet, la **promotion des solutions mises à disposition** représente un angle majeur, la méconnaissance de ces alternatives pouvant être un **facteur d'exclusion**.

POUR UNE MOBILITÉ DIFFÉRENTE, ÉCOLOGIQUE ET PRATIQUE

ORIENTATION 2

Axe 1 – Appuyer les initiatives pour la mobilités des personnes les plus fragiles (financièrement, PMR, personnes âgées...)

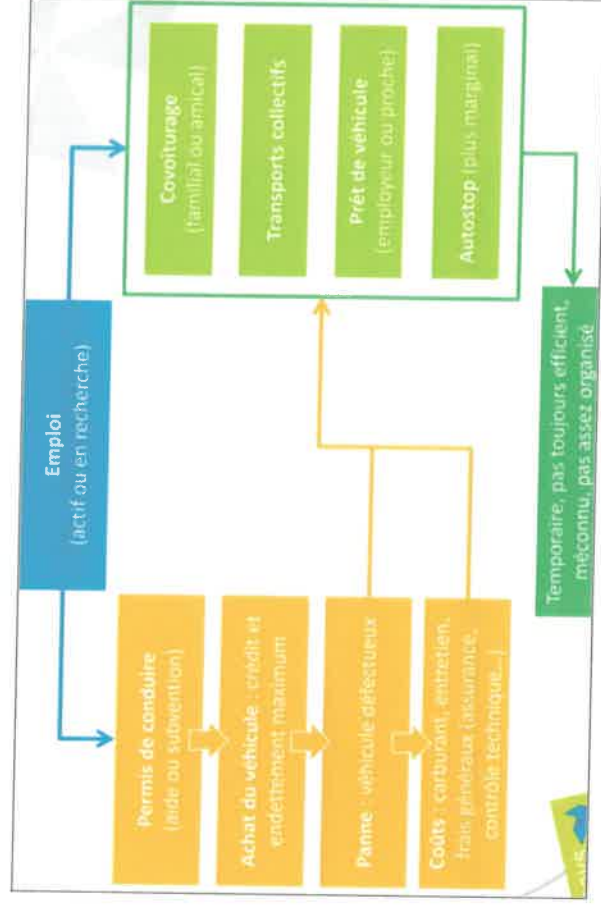
- Le Pays Sud Toulousain connaît une double difficulté en termes de mobilité :
- Une large partie du territoire correspond à des **espaces ruraux**, connaissant une faible présence des réseaux de transports collectifs.
 - Le **vieillessement** de sa population, plus prononcé sur ces espaces ruraux situés majoritairement au Sud du territoire.

Cette caractéristique entraîne une difficulté de taille : les personnes les plus fragiles connaissent de **nombreuses difficultés** (financières, liées à l'automobile...) pour se déplacer.

Cela a des conséquences sur de nombreux points : **socialement, économiquement, professionnellement** ou encore dans l'accès aux différents **équipements et services**.

Le Pays Sud Toulousain – conscient des enjeux que représentent de telles problématiques – appuie les **initiatives possibles** en termes de soutien aux personnes les plus fragiles.

De ce fait, il dispose déjà d'une base de réflexion issue de témoignages sur son **Plan de mobilité rurale**. La mise en place d'aides aux personnes les plus fragiles est perçue comme le moyen de déclencher des cercles vertueux, bénéficiant aussi bien à la **personne** concernée qu'au **territoire** (sur la question de l'économie, de l'emploi, du tissu social, associatif...).



Source : Plan de mobilité rurale Pays Sud Toulousain

Axe 2 – Diffuser et promouvoir les offres de mobilités alternatives

Le Pays Sud Toulousain souhaite développer des **offres alternatives** en termes de mobilité afin de s'éloigner du « **tout-voiture** ».

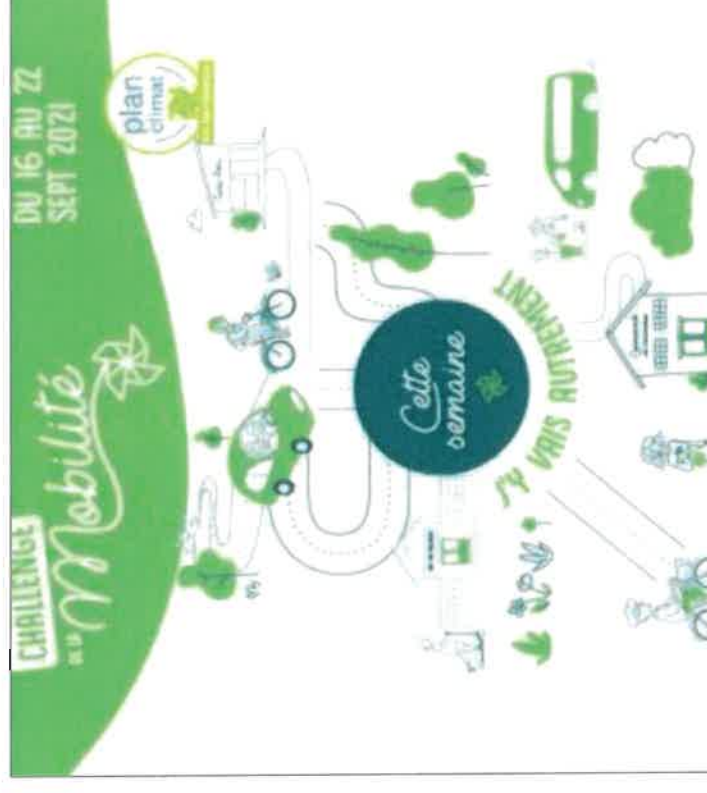
La construction de nouvelles mobilités répond ainsi à des enjeux à la fois **sociaux** mais aussi **environnementaux**.

Le Pays Sud Toulousain est ainsi **proactif** sur le sujet en mettant en place des initiatives de diffusion et de promotion de ces mobilités (par exemple les défis annuels de la mobilité) avec l'idée de faire connaître à **tous** ces solutions innovantes et d'inciter à leur utilisation.

Il affiche ainsi clairement ses volontés pour **répondre aux besoins de mobilité** à destination des différentes polarités internes, de l'agglomération toulousaine...

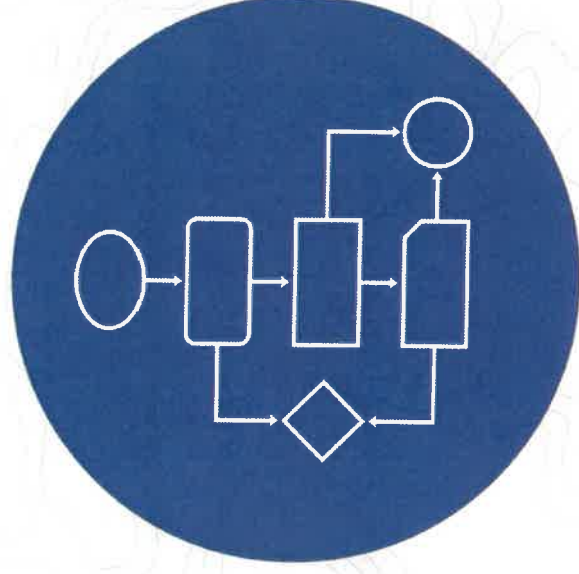
La diffusion de ces nouvelles offres de mobilités rentre également dans le cadre d'un questionnement plus large sur l'aménagement du territoire et des besoins en mobilité : l'accessibilité à l'emploi, l'implantation de zones d'emplois, la mise en place de services de proximité mutualisés...

Il se dote ainsi d'une **double casquette** : à la fois celle d'**organisateur** de certaines offres de mobilité tout en étant **communicant** sur celles déjà existantes.



Source : Challenge de la mobilité 2021 Pays Sud Toulousain

- **Projet de territoire Pays Sud Toulousain**



4 • **CHAPITRE 4 : VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE**

La place de la culture et du patrimoine, sous toutes leurs composantes (naturelles et humaines) est indispensable dans la vie quotidienne et sociale des habitants du territoire, mais aussi en termes économiques via une valorisation qui peut engendrer activités et emplois endogènes, notamment à travers le tourisme.

Le territoire regorge en effet d'atouts qu'il convient à la fois de mettre en musique et en exergue pour le distinguer, affirmer son identité et déployer son rayonnement, à travers des initiatives publiques ou privées d'échelles diverses, culturelles et patrimoniales, grâce à des acteurs et des associations dynamiques.

Le projet de territoire, se basant sur cette idée du « bien-vivre ensemble », élargie aux visiteurs en Pays Sud Toulousain, souhaite encourager et soutenir les projets permettant de créer là encore un environnement favorable à l'épanouissement d'une économie locale performante, verte, inclusive et pérenne, avec un appui spécifique aux projets porteurs de la diversité des expressions culturelles et des valorisations patrimoniales.

Le Pays Sud toulousain tend à structurer un maillage large et complet sur l'ensemble du territoire. Car la coordination, la

stimulation et la cohésion des initiatives et des initiateurs sont capitales pour une démarche plus ambitieuse que jamais.

La mise en réseau des différents acteurs et projets en est la clé, selon l'idée de tendre vers une complémentarité globale sur l'ensemble du territoire, dans un même objectif de restaurer, préserver, développer et capitaliser les patrimoines communs, de la biodiversité des écosystèmes à la diversité des communautés humaines.

Le Pays Sud Toulousain fait donc de la culture et du patrimoine une base fondamentale de son action au travers d'une réflexion globale portée à la fois par les élus, les acteurs institutionnels publics et privés, et les citoyens.

Le rayonnement attendu procède donc d'une double dimension : à destination des habitants du territoire mais aussi des touristes, spécialement voisins du territoire, à commencer par les métropolitains, important potentiel touristique de proximité à capter et capitaliser.

Pour parvenir à ce rayonnement, besoin est de relever le défi suivant :

Comment valoriser intelligemment le patrimoine du territoire, à la fois naturel, humain et bâti?

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE

STRATÉGIE

	INTITULÉ DE L'AXE	ACTEURS CONCERNÉS	PISTES D'ACTIONS ENGAGÉES OU POTENTIELLES (NON EXHAUSTIF)
<p>Orientation 1</p> <p>Préserver, restaurer et médiatiser culture et patrimoine</p>	<p>Axe 1</p> <p>Repérer, identifier, inciter, initier et accompagner les projets culturels et patrimoniaux</p>	<p>PETR, CL et acteurs privés / publics + PIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Animation de la charte des paysages et de l'architecture ➤ SCOT en révision (déploiement et protection des Trames Vertes, Bleues et Noires, protections patrimoniales...) ➤ Observatoire de territoire / SIG ➤ Appels à projets du PETR ➤ Encourager ou porter les initiatives en milieu rural
	<p>Axe 2</p> <p>Promouvoir et diffuser les initiatives</p>	<p>PETR, CL, OT et associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Communication du PETR et des CL ➤ Agendas et autres supports culturels ➤ Bobine verte
	<p>Axe 3</p> <p>Faciliter l'appropriation pour tous de la culture et du patrimoine, dans toutes leurs composantes</p>	<p>PETR et CL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Médiatisation, médiation, vulgarisation, pédagogie ➤ Labellisations (Pays d'Art et d'Histoire...) ➤ Partage ton paysage ➤ Valorisation des sites de biodiversité
<p>Orientation 2</p> <p>Mettre en réseau et coordonner le maillage culturel et touristique, vers une mutualisation et une valorisation économique du patrimoine</p>	<p>Axe 1</p> <p>Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux culturels et touristiques</p>	<p>PETR, CL et acteurs privés / publics + PIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Communication tous canaux ➤ Formations tous formats
	<p>Axe 2</p> <p>Mettre en relation les acteurs culturels et touristiques</p>	<p>PETR</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Forums, assises ... ➤ Les « Rendez-vous iCI » ➤ Coordination et mutualisations des OT
	<p>Axe 3</p> <p>Mettre en œuvre des partenariats et coopérations externes (ex tourisme vert et local autour des vallées et des Pyrénées)</p>	<p>PETR et partenaires + PIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Relations au Pays Comminges Pyrénées ➤ Création du PNR Comminges Barousse Pyrénées ➤ Futur programme LEADER

Préserver, restaurer et médiatiser culture et patrimoine

La richesse patrimoniale et culturelle du territoire est très importante.

Le Pays Sud Toulousain identifie les projets culturels et patrimoniaux comme **indispensables**, à la fois pour le **rayonnement** du territoire et la **construction d'un cadre de vie idéal souhaité**.

Son action se porte ainsi sur trois angles :

- La **préservation** du patrimoine, sous toutes ses formes (naturelles et anthropiques) et des pratiques culturelles,
- La **restauration et la valorisation**, notamment d'un patrimoine bâti riche mais trop méconnu, notamment vernaculaire ; mais aussi d'un patrimoine naturel varié, tous deux en proie à des menaces liées à l'abandon et/ou aux activités humaines (pollutions, destructions...),
- Une **médiation culturelle et patrimoniale** que le territoire incarne autant auprès de sa population, dans la mise en réseau des acteurs, ou encore auprès d'un public extérieur, autour d'une logique d'attractivité et de dynamique socio-économique (tourisme éco-responsable).

Une stratégie globale faisant des questions **culturelles** et **patrimoniales** des **sujets clés** pour le devenir environnemental et économique du territoire, qui peut d'ores et déjà s'appuyer sur des démarches transversales (PCAET, SCoT...), mais aussi sur d'autres à imaginer et mettre en œuvre, tout particulièrement de **labellisation**, tel le Pays d'Art et d'Histoire, important mode de mise en réseau, de mobilisation, d'émulation et d'élévation des acteurs et projets, à travers un objectif majeur de label, qui n'est pas une fin en soi, mais une démarche stimulante et payante, en aval comme en amont.

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1

Axe 1 – Inciter, initier et accompagner les projets culturels et patrimoniaux

La question de l'incitation et de l'accompagnement, notamment financiers, voire du portage, des projets culturels et patrimoniaux représente un levier crucial quant à la construction d'une **stratégie intégrée**. La volonté du territoire de détenir une offre culturelle et patrimoniale d'ensemble, diverse et cohérente, s'applique au travers d'une logique **d'articulation globale**.

L'échelle du territoire nécessite spécifiquement une **coordination** sur la question des infrastructures. Afin de construire une offre culturelle et patrimoniale permettant de toucher l'ensemble de la population sur des espaces aussi bien périurbains que ruraux, mais aussi afin d'éviter des phénomènes de mises en concurrence contreproductive, le Pays Sud Toulousain se constitue comme **acteur planificateur** dans le déploiement des initiatives couvrant le territoire aux côtés de ses collectivités membres. Ce qui se traduit selon **différentes modalités** (appels à projets annuels, soutien financier, en ingénierie...), mais toujours dans le cadre d'une **pensée systémique**.

L'affirmation de **l'identité du territoire** sud toulousain passe par plusieurs leviers dont la mise en avant de sa richesse culturelle et patrimoniale qui en constitue un élément central.

Ainsi, le Pays Sud Toulousain est à la fois l'**initiateur** de projets culturels et patrimoniaux, mais aussi un **accompagnant** des porteurs de projet et des collectivités, visant à **densifier, mailler et dynamiser le territoire**.



Exemple d'initiative participant à l'accompagnement des projets culturels.
Source : culturesudtoulousain.fr

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1

Axe 2 – Promouvoir et diffuser les initiatives

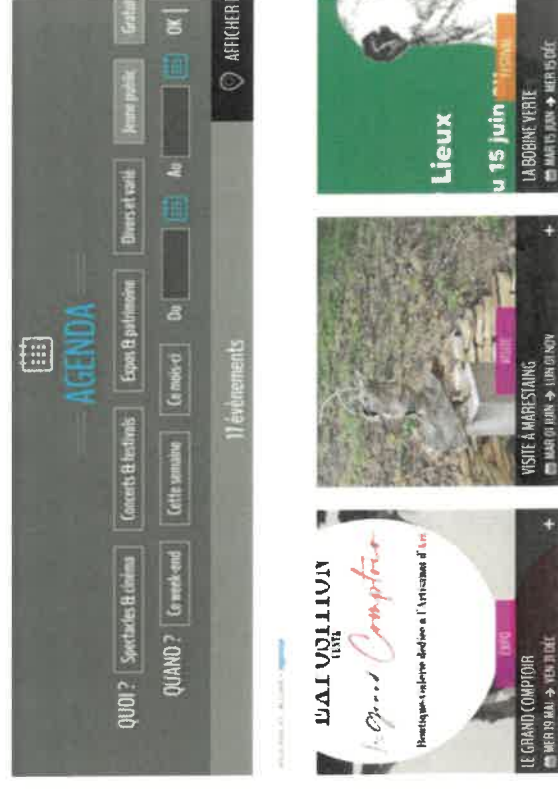
Au-delà de ce rôle d'initiateur ou d'accompagnant, le Pays Sud Toulousain joue également un rôle éminent de **communicant**. Car le soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales n'est pas seulement amont (accompagnement des projets et de leurs porteurs), mais aussi aval, dans la promotion auprès du public sud toulousain, voire au-delà. L'objectif est clairement de **véhiculer l'information** de manière à ce qu'elle parvienne efficacement (correctement et rapidement) aux personnes concernées

Les caractéristiques du territoire incitent le Pays Sud Toulousain à favoriser à la fois la **diffusion des événements culturels et des actions patrimoniales**, de manière à ce que l'ensemble du territoire puisse être concerné (itinérance des initiatives...), mais aussi par une volonté de promouvoir **toutes les formes d'expressions culturelles et d'implication au service du patrimoine commun**, auprès de tous les publics.

Le Pays Sud Toulousain utilise **tous les canaux d'information à sa disposition** afin de développer une large communication autour de ces événements et actions. Il détient ainsi un moyen réel et solide de soutenir les acteurs culturels (par exemple au travers de son **agenda culturel** qui en constitue un levier phare).



Source : Portail culture ; <https://www.culturesudtoulousain.fr/>



Source : Agenda culturel ; <https://www.culturesudtoulousain.fr/>

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1

Axe 3 – Faciliter l'appropriation pour tous de la culture et du patrimoine, dans toutes leurs composantes

Une fois l'information largement diffusée et arrivée à destination, besoin est qu'elle soit bien **reçue, comprise, assimilée** et **répercutée** dans les faits. La **médiation** joue un rôle primordial en ce sens.

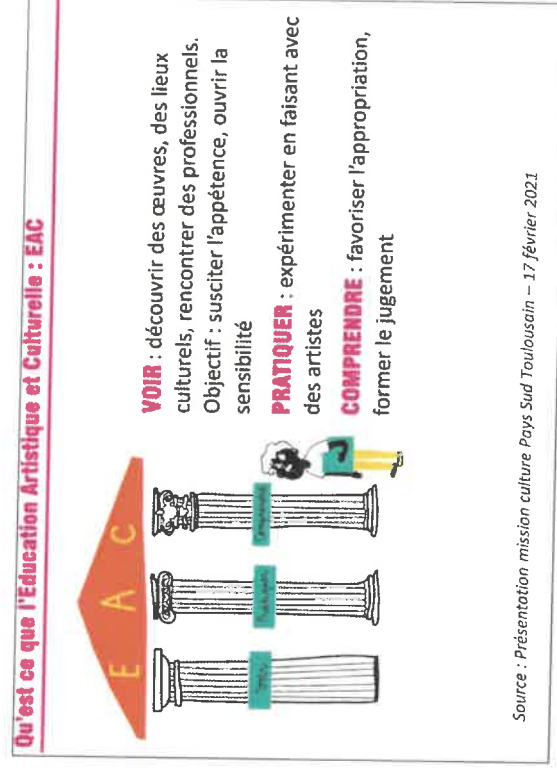
La nature rurale du territoire entraîne de **grandes disparités** quant à l'accès des habitants aux équipements et à l'offre culturelle comme patrimoniale en général. Le Pays Sud Toulousain a un regard particulier sur cette question et cherche à **limiter les inégalités** pouvant exister sur cette question, par la diffusion des initiatives. De plus, il ambitionne de **réduire les barrières sociales ou psychologiques** pouvant exclure certains milieux ou publics. Or, il est primordial que **toutes les catégories de population** résidant sur le territoire puisse en **appréhender et s'approprier** tant les **ressources** que les **actions** culturelles et patrimoniales, en vue d'une **élévation** et d'un **épanouissement** collectifs, gage eux-mêmes de **dynamisme, y compris socio-économique**.

Cette ambition dispose de nombreux leviers activables :

- La **mise en scène** de la culture et du patrimoine (muséographie, animations, démonstrations...),
- La **mise en relation** des initiatives, avec les structures locales,
- La **communication** par la **démystification** des pratiques culturelles et des processus de création,
- La **participation** des citoyens à différents processus créatifs,
- ...

Les leviers sont nombreux mais partagent tous cette double ambition de rendre la culture **accessibles à tous** et de promouvoir **toutes les formes d'expressions**.

Il en est de même sur les questions patrimoniales, le territoire souhaitant que les habitants puissent **découvrir, s'imprégner, promouvoir et protéger** la richesse patrimoniale existante.



“ Le Pays souhaite faciliter [...] l'émergence de projets artistiques professionnels qui prennent en compte l'accompagnement et la sensibilisation des publics.”

Source : Portail culture ; <https://www.culturesudtoulousain.fr/>

Mettre en réseau et coordonner le maillage culturel et touristique, vers une mutualisation et une valorisation économique du patrimoine

Le territoire sud toulousain présente assurément des **aménités nombreuses et fortes**, tant à travers les singularités que les convergences culturelles et patrimoniales de ses diverses composantes, qui constituent une **identité propre et distinctive** sur laquelle appuyer un **rayonnement et une attraction** bien au-delà de ses frontières.

Le tourisme est identifié par toutes les différentes intercommunalités comme un **potentiel important mais sous-exploité encore à ce jour**, malgré des initiatives individuelles ou communes intéressantes.

Plusieurs démarches sont en effet déjà en place, méritant d'être poursuivies et compléter en vue de **mettre en exergue les particularités remarquables** d'un territoire qui pourrait être **porté et reconnu à un degré supérieur, via une marque « Sud Toulousain »** parfaitement identifiable de tous, y compris à l'étranger.

La **mise en réseau** et la **coordination** des éléments touristiques, culturels et patrimoniaux constituent des éléments centraux de la stratégie de valorisation du territoire.

Il s'agit d'aboutir un système territorial global où les **intérêts de chacun** se retrouvent autour d'une **promotion globale** de la richesse patrimoniale, culturelle, naturelle et humaine du territoire.

Renforcée et déployée, cette dynamique commune et partagée, permettra d'assurer des **retombées économiques importantes** tout en contribuant à faire du territoire un **espace de vie dynamique**.

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE

ORIENTATION 2

Axe 1 – Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux culturels et touristiques

Un des freins du développement d'une dynamique culturelle et patrimoniale, et de la promotion touristique qui peut et doit en découler, est le **manque de formation et de sensibilisation des acteurs locaux** (au sens large, et notamment des élus).

L'importance de l'échelle locale dans la tenue et la réussite d'initiatives (mise en place d'équipements, financement...) les dote d'un **rôle indispensable**, d'où une nécessaire **sensibilisation aux enjeux** que ces domaines représentent.

Le Pays Sud Toulousain a vocation de porter une **mission spécifique et adaptée**, au travers d'une ingénierie en capacité de promouvoir auprès des échelons locaux ses ambitions sur le sujet.

Il assume et assure déjà une **animation proactive** (organisation de forums, de rencontres...) mobilisant des ressources internes mais aussi externes au territoire (monde universitaire, professionnels...), alimentant les réflexions sur la culture comme le patrimoine, et développant une **sensibilité** accrue autour du sujet sur tout le territoire.

C'est le cas en particulier de la culture et du patrimoine, avec une **extension nécessaire au tourisme** : étant déjà identifié par tous comme un **potentiel à développer**, il souhaite davantage **orienter et mobiliser** les acteurs locaux sur les enjeux qu'une telle activité implique.

Le Pays Sud Toulousain accompagne les élus et les acteurs privés du territoire [...] Pour les élus, c'est le moyen de bénéficier d'un appui technique sur les dossiers et les projets culturels qui concernent leur commune et leur intercommunalité.

Source : Portail culture : <https://www.culturesudtoulousain.fr/>



Source : PETR Pays Sud Toulousain

Axe 2 – Mettre en relation les acteurs culturels et touristiques

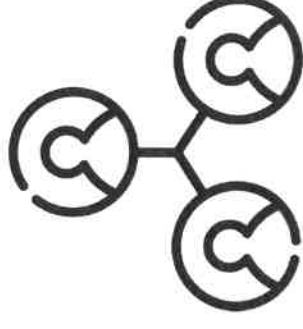
En lien avec cette volonté de bâtir un territoire sensibilisé aux enjeux culturels et patrimoniaux, notamment touristiques, le Pays Sud Toulousain se pose en initiateur de rencontres entre acteurs, afin de **nourrir les échanges d'idées** mais aussi pour **créer un réseau productif** à l'échelle du territoire.

Cela rentre dans cette stratégie globale d'un Pays Sud Toulousain **coordinateur** du développement culturel et patrimonial.

De même sur le domaine touristique, la **multiplicité des acteurs concernés** par le développement touristique pousse le Pays Sud Toulousain à jouer ce **rôle de mise en réseau et de dynamique partenariale**.

Cette structuration permet ainsi de valoriser le patrimoine du territoire par une dynamique d'échanges constructifs et prolifiques entre les différentes parties prenantes. L'idée est effectivement de construire une **offre touristique identifiable, innovante et connectée avec ce qui fait l'identité du territoire**.

Plus généralement, que cela soit le sujet culturel ou touristique, le Pays Sud Toulousain voit en la mise en réseau un des leviers clés pour **valoriser intelligemment l'ensemble des patrimoines du territoire, sans les dégrader mais bien au contraire en assurant de la sorte une meilleure préservation**.



Alimenter, par des exemples concrets, la réflexion des acteurs culturels et des élus, sur les projets culturels du territoire.

Source : Portail culture, les Rendez-vous ICI ; <https://www.culturesudtoulousain.fr/>

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE

ORIENTATION 2

Axe 3 – Mettre en œuvre des partenariats et coopérations externes (tourisme vert et local autour des vallées et des Pyrénées)

Afin de structurer une offre touristique pertinente, percutante et productive, cet espace « entre Toulouse et Pyrénées » souhaite affirmer son identité via son **appartenance à un ensemble** qui à la fois le dépasse et le porte, voire le conforte.

Les atouts du territoire pousse à la **structuration et à la promotion d'un tourisme vert** afin de développer des destinations à part entière. Deux niveaux sont à travailler.

Le **premier niveau est la proximité**, tout particulièrement de l'aire urbaine toulousaine, représentant un million de personnes de plus en plus désireuses de « se mettre au vert », ne serait-ce que quelques jours par an, non loin de chez eux. Ici, **le Pays Sud Toulousain a sa propre carte à jouer**, grâce à ses liens privilégiés à la métropole, et à ses aménités.

Le **deuxième niveau est d'ordre plus large**, a minima régional, mais aussi national, voire international, du fait du rayonnement européen et mondial de Toulouse, de la Garonne et des Pyrénées. En ce cas, **le Pays Sud Toulousain a tout intérêt à nouer des partenariats**, y compris au-delà des frontières françaises, en Espagne tout particulièrement. Conscient de son inscription géographique, la mise en œuvre de **coopérations externes, à substituer à une concurrence vaine et stérile**, est en effet un moyen majeur de développer cette **destination touristique de vallées verdoyantes, entre Garonne et Ariège**, qui s'inscrit pleinement avec sa **proximité pyrénéenne**.

“ S'appuyer sur la qualité du cadre de vie et le positionnement entre Toulouse et les Pyrénées pour développer l'attractivité touristique.”

Source : *Projet de territoire CC Cœur de Garonne*

Chapitre 1. TENDRE VERS UNE ECONOMIE RESPONSABLE ET DECARBONNEE

Axe	Communauté de Communes	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût HT	% Etat	Montant Etat	Fonds Etat
Orientation 1 Préserver et gérer efficacement les ressources renouvelables en matières premières et en énergie							
Axe 1 Connaître, anticiper et maîtriser les ressources (eau, bois, cultures...) comme les risques	3CG	LABASTIDE CLERMONT	Réserve à incendie	7 895 €	50 %	3 948 €	DETR
Axe 2 Accompagner les pratiques vertueuses des collectivités locales (aménagement, rénovations, constructions, matériaux recyclés, biosourcés...)	CCBA	AUTERIVE	Rénovation énergétique du complexe Dejean	22 000 €	30 %	6 600 €	DETR
	3CG	BEAUFORT	Accessibilité et rénovation énergétique du secrétariat mairie et de la salle du conseil	46 731 €	60 %	28 039 €	DSIL Relance
	3CG	BOUSSENS	Rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics : écoles maternelle et élémentaire	756 031 €	30 %	226 809 €	DSIL Relance
	CCBA	CINTEGABELLE	Rénovation énergétique du bâtiment intergénérationnel- Salle des aînés et salle Coluche	67 488 €	60 %	40 493 €	DSIL Relance
	CCV	CC VOLVESTRE	Rénovation énergétique des bâtiments communautaires (priorité 2)	296 442 €	30 %	88 933 €	DETR
	CCBA	GREPIAC	Rénovation énergétique des bâtiments publics : • Chaudière école • VMC double flux	35 757 €	30 %	10 727 €	DETR
	CCV	LATRAPE	Rénovation énergétique de l'école	242 893 €	25 %	60 723 €	DSIL Relance
	3CG	LE FOUSSERET	Rénovation énergétique de l'école maternelle	175 000 €	30 %	52 500 €	DSIL Relance
	3CG	LHERM	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	518 217 €	30 %	155 465 €	DETR
	3CG	POUY DE TOUGES	Rénovation énergétique de la mairie	49 550 €	49 %	24 213 €	DETR
3CG	SAJAS	Rénovation énergétique de la mairie	9 184 €	30 %	2 755 €	DETR	
Axe 3 Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les entreprises sur des pratiques plus durables (information, formation, aides, déploiement des filières vertes...)							
Orientation 2 Stimuler les filières vertes, en particulier la production d'énergies renouvelables (solaire, bois, eau, vent et géothermie) en vue d'une autosuffisance énergétique à terme							

<p>Axe 1 Accompagner les collectivités locales dans un objectif d'exemplarité et dans un rôle moteur</p>							
<p>Axe 2 Encourager et soutenir l'investissement privé dans les ENR et l'économie circulaire</p>							
<p>Axe 3 Favoriser la formation et l'emploi dans les filières vertes (agriculture, ENR, recyclage...)</p>							

Chapitre 2. UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION

Axe	Communauté de Communes	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût HT	% Etat	Montant Etat	Fonds Etat
Orientation 1 Renforcer le maillage des services (publics et marchands, commerce et artisanat locaux inclus) et équipements (sportifs, culturels, ludiques, sociaux...)							
Axe 1 Etayer l'offre de services et équipements, en particulier à destination des espaces ruraux, depuis et hors des centralités	CCBA	AURIBAIL	Extension de la salle des fêtes pour création d'une scène	110 000 €	30 %	33 000 €	DETR
	CCBA	AUTERIVE	Rénovation, mise en accessibilité et extension des bureaux de l'ancienne gendarmerie (priorité 1)	358 758 €	30 %	107 627 €	DETR
	3CG	BERAT	Atelier technique	342 511 €	30 %	102 753 €	DETR
	3CG	CC COEUR DE GARONNE	Création d'un stade d'entraînement à Rieumes	372 000 €	30 %	111 600 €	DETR
	3CG	CC COEUR DE GARONNE	Aménagement piste d'athlétisme et d'un terrain multifonctions synthétique à Cazères	512 500 €	20 %	102 500 €	DETR
	3CG	FRANCON	Travaux à l'école : réfection de la toiture du préau, reprise des murs intérieurs et des volets	37 380 €	30 %	11 214 €	DETR
	CCBA	LE VERNET	Création d'un préau à l'école élémentaire	160 000 €	30 %	48 000 €	DETR
	3CG	MARIGNAC LASCLARES	Réfection de la toiture de la salle des fêtes	14 444 €	50 %	7 222 €	DETR
	CCV	MARQUEFAVE	Projet de réaménagement de l'école maternelle	288 720 €	30 %	86 616 €	DETR
	CCBA	MIREMONT	Création d'un court de tennis	38 155 €	30 %	11 447 €	DETR
	3CG	MONES	Rénovation de la toiture et du plafond de la salle des fêtes	35 815 €	30 %	10 745 €	DETR
	3CG	MONTEGUT BOURJAC	Rénovation de la mairie et de la salle des fêtes	329 816 €	50 %	165 659 €	DETR
	CCV	MONTESQUIEU	Extension et rénovation de la salle polyvalente	327 400 €	20 %	65 480 €	DETR
	CCV	PEYSSIES	Construction d'une nouvelle école, ALAE et cantine scolaire (2ème tranche)	890 282 €	30 %	267 085 €	DETR
	3CG	PLAGNOLE	Remplacement des menuiseries à la mairie et mise en conformité de l'installation campanaire	16 505 €	30 %	4 952 €	DETR
	CCV	RIEUX VOLVESTRE	Réserve foncière pour groupe scolaire (priorité 1)	34 314 €	30 %	10 294 €	DETR
	CCV	RIEUX VOLVESTRE	Réserve foncière pour futur centre SDIS (priorité 2)	65 000 €	20 %	13 000 €	DETR
	3CG	SAINTE-FOY-de-PEYROLIERES	Construction d'un groupe scolaire en 2 tranches	2 428 560 €	12 %	300 000 €	DETR

Axe 2 Faciliter l'accès pour tous à ces services et équipements (sédentaires ou nomades / à domicile)	CCV	CARBONNE	Aménagement de la place de la République	805 733 €	28 %	227 901 €	DSIL
	3CG	CAZERES	Aménagement de l'espace public du centre bourg (place des martyrs et place du commerce)	3 010 023 €	3 %	100 000 €	DETR
Axe 3 Favoriser l'inclusion de tous en prenant en considération les besoins particuliers, avec focus sur la jeunesse (notamment scolaires), le grand âge et le handicap	CCV	CCAS DE RIEUX VOLVESTRE	Climatisation et wifi en EHPAD	47 599 €	75 %	35 671 €	DSIL
	3CG	COULADERE	Mise en conformité l'accessibilité des allées du cimetière	14 994 €	50 %	7 497 €	DETR
	3CG	LE PLAN	Logement social destinée aux femmes victimes de violences conjugales (priorité 1)	33 200 €	50 %	16 600 €	DETR
	CCV	LATOUR	Réhabilitation de l'ancienne mairie en logement	103 276 €	50 %	51 163 €	
	3CG	MAURAN	Projet de mise aux normes handicapés des bâtiments et lieux publics	25 293 €	30 %	7 588 €	DETR
	CCV	MONTBRUN BOCAGE	Espace des rencontres – maison citoyenne (priorité 1)	652 969 €	30 %	223 987 €	DETR
	3CG	MONTCLAR de COMMINGES	Mise en accessibilité de la mairie	35 500 €	30 %	10 650 €	DETR
	3CG	RIEUMES	Création d'une aire de jeux handi accessible (priorité 3)	39 968 €	30 %	11 990 €	DETR
	3CG	RIEUMES	Mise en accessibilité du rez-de-chaussée de la mairie	39 380 €	30 %	11 814 €	DETR
	3CG	SAINT-ARAILLE	Mise en conformité, accessibilité et sécurité de la salle polyvalente	49 935 €	30 %	14 981 €	DETR
	3CG	SENARENS	Grosses réparations, accessibilité et mise en conformité du cimetière	17 721 €	30 %	5 316 €	DETR
Orientation 2 Agir pour la santé de tous, en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS)							

<p>Axe 1 Compléter et enrichir l'offre existante dans les polarités, pour de véritables pôles de santé sur le territoire</p>	3CG	MARNAG LASCLARES	Aménagement d'une parcelle pour accueil d'un cabinet médical	15 290 €	30 %	4 587 €	DETR
<p>Axe 2 Développer des logiques de complémentarité avec l'offre de santé de la métropole toulousaine et promouvoir les initiatives de solidarité locales</p>							
<p>Axe 3 Agir en faveur de l'éducation à la santé, la prise en compte de la santé mentale, d'une alimentation de qualité et du sport au quotidien</p>	CCV	CARBONNE	Extension des cuisines collectives pour mise en production (priorité 1)	1 500 000 €	20 %	300 000 €	DETR
<p>Axe 4 Développer la e-santé, en notamment la télémédecine, à domicile ou à proximité</p>							

Chapitre 3. POUR UNE MOBILITE DIFFERENTE, ECOLOGIQUE ET PRATIQUE

Axe	Communauté de Communes	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût HT	% Etat	Montant Etat	Fonds Etat
Orientation 1 Renforcer et accroître les mobilités alternatives							
Axe 1 Renforcer l'offre de transports collectifs (TC)							
Axe 2 Structurer une offre intermodale (faciliter les transferts d'un mode à l'autre) et internodale (nœuds de connexion, notamment les gares) autour des TC (existants ou à créer)	CCV	CC VOLVESTRE	Rénovation du stationnement de la gare	917 880,00 €	0,3	275 364,00 €	DSIL
Axe 3 Encourager un usage modéré de la voiture (covoiturage, autopartage de véhicules personnels, réservation en ligne de véhicules libres, électrification du parc...) et les déplacements décarbonés	CCV	CARBONNE	Bornes de recharge électrique pour véhicules de la gendarmerie	12 042 €	50,00 %	6 021 €	DETR
	3CG	LABASTIDE CLERMONT	Création d'un cheminement piétonnier (priorité 1)	40 750 €	40,00 %	16 300 €	DETR
Axe 4 Miser sur le numérique, l'emploi de proximité et les circuits courts pour diminuer les mobilités non essentielles, et favoriser les transversales ainsi que l'économie locale du territoire	CCBA	CCBA	Etude globale pour la réalisation d'une technopole (recyclage de friche)	92 962,00 €	28,68 %	26666	DSIL
	CCBA	CCBA	Création de la zone d'activité Athéna	510 894 €	30,00 %	153 268 €	DETR
	CCV	CC VOLVESTRE	Acquisition de matériel d'équipement d'espaces numériques (priorité 3)	198 560 €	30,00 %	59 568 €	DETR
Orientation 2 Permettre la mobilité de tous							
Axe 1 Appuyer les initiatives pour la mobilité des personnes les plus fragiles (financièrement, PMR, personnes âgées...)							
Axe 2 Diffuser et promouvoir les offres de mobilités alternatives							

Chapitre 4. VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE

Axe	Communauté de Communes	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût HT	% Etat	Montant Etat	Fonds Etat
Orientation 1 Préserver, restaurer et médiatiser culture et patrimoine							
Axe 1 Repérer, identifier, inciter, initier et accompagner les projets culturels et patrimoniaux	CCBA	CAUJAC	Traitement de l'humidité de l'église de Caujac	123 000 €	30 %	36 900 €	DETR
	3CG	CASTELNAU-PICAMPEAU	Travaux de rénovation de l'ancienne forge	34 375 €	30 %	10 313 €	DETR
	3CG	CASTIES-LABRANDE	Travaux de façades de l'église, contreforts porche et garage	54 075 €	40 %	21 630 €	DETR
	3CG	LHERM	Réfection de la halle (priorité 2)	91 168 €	30 %	27 350 €	DETR
	3CG	MONTOUSSIN	Réfection de la toiture de l'église côté nord	11 767 €	40 %	4 707 €	DETR
Axe 2 Promouvoir et diffuser les initiatives							
Axe 3 Faciliter l'appropriation pour tous de la culture et du patrimoine, dans toutes leurs composantes	CCV	SALLES sur GARONNE	Création d'un lieu hybride : cantine et café culturel	640 592 €	20 %	128 118 €	DETR
Orientation 2 Mettre en réseau et coordonner le maillage culturel et touristique, vers une mutualisation et une valorisation économique du patrimoine							
Axe 1 Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux culturels et touristiques							
Axe 2 Mettre en relation les acteurs culturels et touristiques							
Axe 3 Mettre en œuvre des partenariats et coopérations externes (ex tourisme vert et local autour des vallées et des Pyrénées)							

